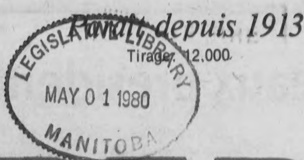
Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ



Vol 68 No 5 SAINT-BONIFACE JEUDI 1erMAI 1980



Les 20 années de CBWFT

Dimanche était jour de célébration pour Radio-Canada qui fêtait en grande pompe les 20 ans de CBWFT à l'école Louis-Riel à Saint-Boniface. Sur la photo, on comprend combien les enfants en particulier étaient à la fête et on reconnaît M. Léo Rémillard, le directeur de Radio-Canada pour les Prairies et l'animateur Louis Lemieux d'Hebdo, déguisé en clown.

C.J.P., F.A.D.O.M. et F.P.C.P.

La relance du printemps

La rencontre des trois générations, samedi dernier à Sainte-Anne-des-Chênes, de plus de 650 Franco-Manitobains de tous âges, à l'occasion des assemblées annuelles du Conseil jeunesse provincial, de la Fédération provinciale des comités de parents et de la Fédération de l'âge d'or du Manitoba, n'a pas occasionné de grosses surprises. Et personne n'en attendait d'ailleurs.

par Bernard BOCQUEL

Le seul "suspense" a été fourni dans l'après-midi par les personnes de l'âge d'or, qui ont formé le gros bataillon des trois générations, soit quelque 300 personnes.

Une participation finalement peu étonnante, si l'on se rappelle les difficultés, en partie financières, qui ont assailli la F.A.D.O.M., juste avant sa 3e assemblée annuelle.

Ainsi l'ex-président, M. Louis Hince, dans un discours-fleuve, a fustigé "les chialeux" en leur livrant "le message suivant": "Si vous ne voulez pas participer d'une façon positive, taisez-vous donc au moins, car vous nous nuisez et vous vous nuisez".

M. Hince, qui démissionnait de son poste, a voulu être "franc" lorsqu'il a commenté le travail fourni par certains délégués des 26 clubs membres de la F.A.D.O.M. aux réunions de l'organisme. "(...) un bon nombre assitait à la réunion afin d'en recevoir les bénéfices personnels. Ils ne vous transmettait pas l'information au retour (...) Trop souvent peut-être leurs efforts n'étaient pas orientés au développement de votre club ou de la Fédération".

(Suite à la page 2)



Le macaron que beaucoup de participants ont arboré avec une ostentation particulière.



L'union fait la force

Les trois nouveaux présidents élus la fin de semaine dernière à Sainte-Anne-des-Chênes avec au poing le macaron réclamant la construction d'un secondaire régional français à Île-des-Chênes. De gauche à droite: Denis Chénier, président de la F.P.C.P., Alice M. Labelle, présidente de la F.A.D.O.M. et Richard Simoens, président du CJP.

Au sommaire

Trois nouveaux présidents ont été élus

(Suite de la une)

"Par contre, a poursuivi M. Hince, il y a des délégués qui ont pris leurs responsabilités plus qu'au sérieux, et qui n'ont pas hésité, en aucun temps, à se déplacer et à donner beaucoup de leur temps pour la Fédération". Une partie non négligeable de son allocution a par ailleurs consisté à défendre le travail accompli par l'ex-coordonnateur de la F.A.D.O.M., M. Pierre Meunier.

Un bilan mitigé

Si bien qu'après avoir dressé un bilan mitigé de la F.A.D.O.M., qui fluctuait entre les mérites certains d'un tel regroupement et les trop nombreux avatars qui ont jalonné la courte histoire de l'organisation provinciale, les candidatures à l'exécutif ne se sont pas faites dans des débordements d'enthousiasme. Finalement c'est Mme Alice M. Labelle, la présidente du club Eclipse 79, qui assurera la présidence de la F.A.D.O.M.

Les membres présents ont entériné la décision prise une quinzaine de jours auparavant par l'ancien exécutif, à savoir, du fait des ennuis financiers, d'accepter l'offre de la S.F.M., qui met à la disposition des gens de l'âge d'or un coordonnateur à temps partiel, en la personne de Ronald Valois.

Pour sa part, Mme Labelle s'est fortement déclarée en faveur du principe de la Fédération des clubs de l'âge d'or francophones de la province, au nom du vieux principe que "L'union fait la force".



Le nouvel exécutif de la F.A.D.O.M. De gauche à droite; **debout: Alice M. Labelle (présidente), Hélène Brick (trésorière); et assises: Irène M. Catellier (secrétaire) et Madeleine Balcaen (vice-présidente).**

Toutefois, avant de s'engager dans une direction quelconque, la nouvelle présidente "veut d'abord rencontrer les clubs affiliés pour savoir précisément oe qu'ils attendent de la Fédération".

Néanmoins, Mme Labelle est convaincue de la nécessité pour la F.A.D.O.M. de prendre si nécessaire une part active dans certains dossiers, comme par exemple celui du secondaire français d'Île-des-Chênes, au nom justement des luttes menées par ces Franco-Manitobains qui font aujourd'hui partie de l'âge d'or. "3,000 membres, a noté la présidente, c'est une force auprès d'un gouvernement".

L'assemblée annuelle de la Fédération des comités de parents, par choix des responsables, s'est essentiellement limitée à une réunion d'affaires, puisque, comme c'est la tradition, la F.P.C.P. organise à l'automne sa réunion de planification, durant laquelle les membres expriment leur volonté.

Pourtant, le directeur général de l'organisme, M. Pierre Laurencelle, a tenu à souligner "qu'il ne s'attendait pas à une aussi grande participation (plus de 170 personnes inscrites). Cela démontre l'appui des parents à la Fédération et à son travail".

Il reste quand même que deux motions très importantes ont bel et bien plus que jamais orienté la tâche de la Fédération provinciales des comités de parents. La première concerne la question brûlante d'Île-des-Chênes. Elle indique clairement à la F.P.C.P. de "foncer", et se lit comme suit:

"Que la Fédération coordonne une stratégie globale, soutenue et militante de tous les effectifs intéressés à l'éducation française au Manitoba afin d'assurer que le gouvernement provincial comprenne une fois pour toutes que nous sommes sérieux lorsque nous revendiquons l'éducation française tant au niveau d'un secondaire régional français à Île-des-Chênes qu'au niveau des changements à la Loi scolaire".

Un mandat clair

Quant à la deuxième motion, elle aussi ne laisse aucune place aux faiblesses: *"Que la F.P.C.P. appuie fortement les efforts en cours pour que les ministres et le ministère adoptent sans plus tarder le plan d'ensemble, ce document de réflexion qui indique précisément quelle direction doit prendre l'éducation française au Manitoba, et qu'il devienne la politique officielle du gouvernement manitobain en matière d'éducation française".*

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Fédération provinciale des comités de parents a reçu un mandat clair pour concentrer ses initiatives sur les gros problèmes



Le nouvel exécutif de la Fédération provinciale des comités de parents. De gauche à droite; sont assises: **Elaine Brodeur** (Saint-Adolphe), **Rita Nadeau** (La Broquerie), **Carmen La Roche** (Saint-Malo), **Doris Hogue** (Île-des-Chênes). Debout: **Denis Chénier, le président** (Saint-Norbert), **Charles Lemay,** (Lacerte), **Georges Boily** (La Broquerie), **Roger Dubois, président sortant** (Saint-Norbert) et **Laurent Bisson, vice-président** (Précieux-Sang). Est absent sur la photo: **Victor Dumesnil** (Sainte-Agathe).

"La princesse sans sourire" au C.C.F.M.

Le 11 mai à 12h30, au Centre culturel franco-manitobain, en la salle Pauline-Boutal, les élèves de l'École de danse classique interprèteront un ballet inédit, "La princesse sans sourire". La chorégraphie a été assurée par Geneviève Montcombroux, assistée par Eva Cairns. Arrangements musicaux et compositions originales par Isabella Tsisserev.

Le Festival national du livre

À l'occasion du Festival national du livre, le Centre de ressources éducatives du Manitoba a invité Bernadette Renaud, un jeune écrivain québécois. Mme Renaud donnera entre autres des conférences le 11 mai en soirée au CCFM, le 12 dans l'après-midi au CCFM, et le 15 en soirée sous l'égide du comité culturel de Notre-Dame de Lourdes; bien entendu à Lourdes.

de l'heure dans le domaine de l'éducation française, qui représentent autant de tests pour mettre à l'épreuve la volonté du gouvernement provincial: Île-des-Chênes, le plan d'ensemble, la Loi scolaire en voie de révision.

Du côté des jeunes il n'y a pas eu d'élections aux différents postes de l'exécutif et, durant les discussions qui se sont déroulées lors de l'assemblée, aucun mandat particulier n'a été donné à la nouvelle direction du C.J.P.

Toutefois, pendant la soirée sociale qui a suivi les réunions d'affaires, les jeunes n'ont pas rompu la tradition en organisant un "coup d'éclat", dont le but était de populariser notre drapeau franco-manitobain.

Et toute l'assistance, entre le spectacle d'un Daniel Lavoie bien en forme et un père Gédéon paillard à souhait, a entonné, sur un air qui ne reste plus qu'à répandre: "C'est le tien, c'est le mien, c'est le nôtre; C'est notre drapeau; Il n'y a rien de plus vaillant; Quand il flotte dans le vent".

Le nouveau président du Conseil jeunesse provincial est un revenant, M. Richard Simoens, qui a déjà occupé la présidence de 1975 au printemps de 77. Pourquoi est-il revenu, à l'âge de 22 ans? "Déjà en 1975, explique-t-il, nous étions des gens sérieux, mais peut-être n'avons nous pas toujours été pris au sérieux. Peut-être ai-je l'air aujourd'hui plus respectable".

Pour lui, une des priorités sera d'essayer "autant que possible", de développer le mouvement des jeunes travailleurs, en plus de maintenir le travail effectué au niveau secondaire.

Somme toute, même si les trois assemblées de Sainte-Anne-des-Chênes n'ont fait que confirmer les changements auxquels on pouvait s'attendre, il reste que du sang nouveau a été apporté aux trois organismes. Un apport qui devrait assurer un nouveau dynamisme dans les tâches entreprises par la Fédération provinciale des comités de parents, la Fédération de l'âge d'or du Manitoba et le Conseil jeunesse provincial. Une sorte de relance du printemps, après les essouflements de l'hiver.



Au Conseil jeunesse provincial, les anciens et les nouveaux. De gauche à droite, assis, les anciens: **Pierre Trudel, Richard Clément, la présidente de l'assemblée Lise Dupuis, Alain Boucher et la directrice du CJP Rachel Massicotte.** Debout: **Lucille Daudet** (trésorière), **Régis Labossière** (Conseiller secondaire, **Lynne Gagné** (conseillère universitaire), **Richard Simeons** (président), **Guy Smith** (président sortant), **Joanne Therrien** (secrétaire), **Gilles Fréchette** (vice-président) **et Roland Lavoie** (conseiller travailleur).



Une bonne centaine de jeunes a assisté à l'assemblée annuelle du CJP. Les débats n'ont pas été houleux...

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Président du conseil d'administration: Michel Lagacé.

Membre de MCNA et des Hebdos régionaux et de l'association de la presse francophone hors Québec.

LES HEBDOS RÉGIONAUX — ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE FRANCOPHONE

Rédacteur en chef: André-Yves ROMPRÉ

Journaliste: Bernard BOCQUEL

Collaborateur: Raymond HÉBERT

Publicité: Léo GROUETTE

Composition: Arlette LACHIVER

Correction d'épreuves: Augusta DAVIDSON

Montage: Louis KIROUAC

Secrétariat: Odette GUYOT, Huguette SUCHY

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 1101, rue Keewatin, Winnipeg, Manitoba, R2X 2Z3.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.



Durant l'après-midi, Vincent Dureault **a donné un monologue à partir de LA LIBERTÉ de l'an 2020. Son ironie, parfois mordante, n'a pas manqué de réjouir l'assistance. Et le message était là: la francophonie manitobaine passe impérativement par l'éducation. Une bonne éducation, il va sans dire...**

Billet

Il est grand temps

Qui a dit, qui a osé un jour insinuer que pour réunir toute une kyrielle de Franco-Manitobains, pour organiser une véritable fête, il fallait que ce soit absolument à Saint-Boniface?

Ainsi, il se trouve chaque année une grappe d'esprits chagrins pour expliquer longuement que la fête de la Saint-Jean-Baptiste, pour pouvoir être dignement commémorée, devrait absolument se dérouler à Saint-Boniface.

Naturellement, et chacun l'aura deviné, ces éternels grognons résident à Saint-Boniface et s'imaginent représenter le nombril de la francophonie manitobaine. Non, trêve de balivernes et d'esprit de clocher rétrograde. Cette année, plus que jamais, la Saint-Jean doit se tenir à La Broquerie.

Et plus que jamais, il faut que la Saint-Jean 1980 soit une réussite totale pour célébrer avec dignité l'abolition de la Loi de 1890 et la naissance du drapeau franco-manitobain, toujours tristement épinglé aux murs lors d'assemblées annuelles d'organismes.

Décidément, il est grand temps que l'on hisse plus souvent les couleurs. Et tout spécialement à la prochaine Saint-Jean-Baptiste. Peut-être que le dieu du vent Éole sera avec les Franco-Manitobains ce jour-là, et qu'un doux petit vent chaud soufflera sur La Brise, juste pour donner une belle allure au drapeau et pour que les braises du feu de joie restent dociles...

Bernard BOCQUEL

Le C.J.P. évoque le référendum

Le Conseil jeunesse provincial organise, pour le 7 mai, à compter de 20h00, à l'école Louis-Riel à Saint-Boniface, une session d'information sur le référendum québécois. Les différentes facettes de la question seront abordées.. L'invitation s'adresse aux jeunes, mais reste bien sûr ouverte au public en général.

Exposition du Petit Séminaire au C.C.F.M.

Les jeunes du Petit séminaire présentèrent leur exposition annuelle d'artisanat dans la salle d'exposition du Centre culturel franco-manitobain, du 11 mai au 1er juin 1980. Le Centre est ouvert aux visiteurs sept jours par semaine, de 9h00 à 22h00.

La chronique de Raymond HÉBERT

De trahison...et de trahisons



Le printemps, au Manitoba français, c'est la saison des défoulements; les frustrations accumulées au cours du long hiver ne pouvant plus être contenues, des gestes dramatiques s'imposent, qu'ils soient rationnels ou non.

Nous assistons donc parfois à des scènes cocasses, des spectacles inédits, des cris de coeurs, des jérémiades dont la fin n'arrive qu'avec l'été.

On se souviendra, par exemple, du printemps de 1977, durant les derniers mois de l'administration Schreyer, alors que nous avons eu droit à une levée de boucliers de la part de la S.F.M. face à cette même administration, à l'annulation d'une rencontre avec le premier ministre, à une manifestation au palais législatif...tous des gestes parfaitement inutiles, qui n'ont pas fait avancer l'éducation française au Manitoba d'un pouce.

Ces geste avaient sans doute une certaine valeur thérapeutique pour les participants: le sentiment d'avoir contesté le gouvernement, d'avoir étalé au grand jour des injustices, réelles ou perçues; mais il faut avouer que la valeur des gestes posés se situe plutôt au niveau psychologique chez les participants que dans le progrès concret des dossiers qui avaient provoqué ces gestes.

Cette année encore, il semble que nous serons bien servis. Il y a eu d'abord le "poisson d'avril" de la S.F.M. qui se déclarait en faveur du "oui" au référendum québécois. Mais entendons-nous: il ne s'agit pas d'un "oui" à la négociation de la souveraineté-association, comme le demande la question qui sera posée aux Québécois; il ne s'agit pas non plus d'un "oui" à la négociation d'une nouvelle constitution canadienne comme le demande Pierre-Elliott Trudeau depuis 11 ans.

Ce serait intéressant d'entendre la position du député de Saint-Boniface, Bocksteal, dans cette affaire... il est à peu près le seul politicien élu par des francophones qui ne s'est pas encore prononcé publiquement sur la prise de position de la S.F.M.

Hourra pour le défoulement

La déclaration de la S.F.M., comme nous le rappelait récemment Gilberte Proteau dans une livraison postale, "a fait CHOC". Hourra! pour le défoulement.

Mais il y aura plus, cette année, semble-t-il. Il y a le dossier de l'école secondaire à Île-des-Chênes. Voilà un dossier, s'il en est un, qui est susceptible de faire l'unanimité à l'intérieur de la communauté: la commission scolaire de la Seine veut cette école; la S.F.M. l'appuie, le représentant du Commissaire aux langues officielles dans l'Ouest, M. Gauthier, peut l'appuyer ouvertement, le sous-ministre adjoint, M. Duhamel, est en faveur...

M. Duhamel? Est-il vraiment en faveur? Le reportage de M. Bocquel, en première page dans **LA LIBERTÉ** la semaine dernière, sème des doutes quant à la loyauté de M. Duhamel par rapport à la communauté franco-manitobaine. Sous l'entête "Une odeur de trahison", le reporter se demande, "Qui a trahi"? Il passe ensuite immédiatement à faire le procès des intentions de M. Duhamel dans ce dossier, en insinuant subtilement que ce serait peut-être lui le traître, sans qu'il en ait de preuve objective aucune.

Quelques "grands insatisfaits"

Ce serait simple de dire que M. Bocquel, dont les reportages ont été pendant longtemps des modèles d'objectivité, a eu une faiblesse momentanée Je ne le crois pas. Il a fallu que M. Bocquel aille chercher ses renseignements quelque part, et surtout qu'il aille chercher son attitude vis-à-vis de M. Duhamel quelque part. Je crois donc que dans son attaque mal voilée contre M. Duhamel il reflète l'opinion de quelques "grands insatisfaits", dont certains se trouvent encore au B.E.F., qui n'ont jamais compris le rôle du sous-ministre adjoint tout simplement parce qu'ils n'ont jamais **voulu** le comprendre.

Lorsque la S.F.M. et les organismes qui se préoccupent de l'éducation dans notre milieu ont fait pression pour la formalisation du B.E.F. et la création du poste de sous-ministre adjoint en 1975-76, ils devaient sûrement savoir ce qu'ils faisaient. Ils devaient savoir que le B.E.F., dirigé par un haut fonctionnaire, ne serait pas un organisme indépendant du ministère de l'éducation, que le sous-ministre adjoint devrait sa première loyauté à son patron, le ministre de l'éducation. Il semble qu'aujourd'hui, cinq ans plus tard, la distinction entre "fonctionnaire" et "ministre" soit encore à expliquer à certains dans notre communauté.

Le sous-ministre adjoint, même si son statut est élevé à l'intérieur de la bureaucratie, n'est pas l'instance décisionnelle finale surtout lorsque les décisions impliquent des dépenses dans l'ordre de millions de dollars. Il y a au moins quatre niveaux décisionnels supérieurs au sous-ministre adjoint, soit: le sous-ministre, le ministre, le premier ministre et le cabinet, ou le conseil des ministres. Pour compliquer la chose, il y a également le caucus, c'est-à-dire l'ensemble des députés du côté gouvernement qui peut être consulté par le premier ministre, si celui-ci le désire, en tant que chef du parti.

Le sous-ministre adjoint est un fonctionnaire qui fait des recommandations à son sous-ministre et à son ministre sur les dossiers importants; cependant, c'est toujours le ministre qui prend les décisions. Lorsque les décisions sont trop brûlantes, ou encore qu'elles impliquent des dépenses importantes comme dans le cas de l'école d'Île-des-Chênes, le ministre doit apporter le dossier au premier ministre et au cabinet. La décision finale peut concorder, ou pas, avec la recommandation du sous-ministre adjoint; celui-ci doit toujours l'appuyer, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de la population.

S'il n'est pas d'accord avec la décision et qu'il ne veut pas la défendre, il a l'option de démissionner. Si d'autres dans le Bureau de l'éducation française ne sont pas prêts à accepter la décision et de la défendre face à la population, ils ont, eux aussi, l'option sinon le devoir, en conscience, de démissionner. Agir autrement constitue tout simplement de l'hyprocrisie.

Voilà donc que M. Bocquel a étalé au grand jour, la semaine dernière, les pressions conflictuelles auxquelles le sous-ministre adjoint doit faire face. Malheureusement, en insinuant qu'il y a eu "Trahison" de la part de M. Duhamel, M. Bocquel a été loin au-delà des faits dont il disposait. Il en a, par contre, peut-être dit plus qu'il ne croyait sur les petites trahisons que doit subir régulièrement le sous-ministre adjoint.

NDLR. Etonnée des propos tenus par son chroniqueur, la rédaction de LA LIBERTÉ s'est entretenue avec M. Ronald Duhamel, le sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française, dont tout le monde est parfaitement conscient du difficile rôle et de la lourde tâche qui lui incombent.

Pour sa part, M. Duhamel "ne s'est pas senti attaqué personnellement" et n'a "pas vu d'un mauvais oeil" que l'on s'interroge sur son travail. De toute évidence, pour ceux qui ont bien voulu lire l'article intitulé "Une odeur de trahison", il ne fait aucun doute que, si traître il y a, il s'agit bel et bien du ministre de l'éducation, M. Keith Cosens.

Il y a peut-être trahison et trahisons, mais il y a sûrement interprétation et interprétations.

Bernard BOCQUEL

alphonse©

par Daniel Tougas et Robert Freynet







Des menaces planent sur l'école française de Saint-Léon.

Monsieur le rédacteur,

Je me permets de vous écrire mon exaspération et mon inquiétude devant la recommandation du Conseil municipal de Somerset à la commission scolaire de la Montagne suite à la présentation du budget scolaire pour l'année 1980.

Voici les faits: devant une augmentation de taxes scolaires de l'ordre de 19 millièmes pour les contribuables de la région, les conseillers de Somerset expriment leur désappointement et recommandent fortement à la commission scolaire de fermer les quatre écoles de la division ayant une inscription de 60 élèves ou moins.

Or, parmi ces quatre écoles, se touve la seule école française de la division Montagne, celle de Saint-Léon. La raison invoquée? C'est trop coûteux, les taxes sont trop hautes; déclarent-ils. Donc, il faut fermer ces écoles pour diminuer les dépenses et puis, centraliser c'est-à-dire transférer et transporter les étudiants hors de leur milieu vers les plus grands centres.

Quant aux programmes impliqués et la qualité de l'enseignement, l'ambiance qui règne à l'école, faut-il seulement préciser qu'on n'en parle pas? Seule la question financière semble préoccuper les conseillers. Pendant qu'ailleurs, un peu partout dans la province, on préconise une certaine décentralisation au niveau élémentaire afin de mieux respecter les droits des divers groupes et d'éviter aussi le déracinement prématuré des jeunes étudiants; et que d'autres, choisissent de demeurer assez petits pour que l'enfant puisse toujours s'identifier à son milieu, d'autres experts en la matière trouvent dans la décentralisation le seul moyen de freiner l'assimilation des jeunes.

Or, les notables du conseil municipal de Somerset, eux, ne trouvent rien de mieux que de suggérer la centralisation vers une école où l'anglais se porte bien!

Cette nouvelle publiée dans le journal **"The Times"** de Treherne, du 17 avril dernier (voir "Somerset Council Disappointed with School's Budget", p.1) a semé la confusion dans la population. Un grand nombre de parents sont prêts à défendre leurs droits, d'autres se laissent intimider par un certain chantage alors que quelques-uns capitulent tout simplement et demandent leur transfert à l'école centrale de Somerset. Mais les parents de Saint-Léon ont travaillé fort pour avoir une école bien à eux, une école justifiée par les lois et leurs droits.

Ils ont dû s'organiser en comités, convaincre des commissaire réticents et des parents inquiets, faire de nombreuses démarches pour établir et développer un programme français de qualité et une ambiance francophone à l'école. Et voilà qu'après un peu plus de quatre ans d'existence, tout est remis en question et cela par des soi-disant experts d'un village voisin qui font pression pour fermer cette école sous prétexte que la population scolaire est trop limitée et que ça coûte trop cher.

Examinons un peu ce que nous donnerait de plus cette centralisation. Partout on déplore les résultats négatifs qu'elle a apportés: une bureaucratie complexe et coûteuse, le transport des élèves sur de longs trajets, la multiplication des problèmes d'administration sans parler des problèmes sociaux et des déracinements inutiles qu'elle occasionne.

Décidément, on ne pourrait féliciter les membres du conseil municipal de Somerset, en très grande majorité des francophones, de leur sagesse et de leur solidarité devant un soi-disant problème financier. Non, mais pour qui se prennent-ils? De quel droit peuvent-ils essayer d'empêcher des parents de donner à leurs enfants une école de leur choix?

Comment ces mêmes conseillers peuvent-ils évoquer des raisons d'économie pour forcer des plus petites communautés à sortir de leur milieu pour obtenir leur éducation et à un coût plus élevé en plus de cela?

Quelle expertise en éducation ces conseillers possèdent-ils pour suggérer la centralisation comme une mesure d'économie? Non, devant tant de faiblesse, d'abandons et de lâcheté n'y a-t-il pas lieu de se demander quel est **le vrai motif** de ceux qui sont à l'origine de cette recommandation car il est difficile de penser qu'il s'agisse uniquement d'une position financière.

Oui, pourquoi ces notables s'énervent-ils? Les intérêts, l'enjeu réel de leur recommandation sont-ils ceux qu'ils déclarent? N'y aurait-t-il pas un loup habillé d'une peau de mouton dans leur bergerie? Le chef du groupe a déjà fait plusieurs tentatives de centralisation dans un autre domaine, celui des services médicaux ... Economiser, oui, mais pour quoi? Regardons ce qui se passe dans notre région.

En effet, depuis quelques années, ces mêmes notables président à l'établissement d'un petit empire de services médicaux. Les faits? Il n'y a pas si longtemps, on parlait de "tout transférer à Swan Lake, même l'hôpital de Lourdes". A Lourdes, on contestait le trop grand pouvoir de l'administrateur en place. Un groupe cherchait à réorganiser les services médicaux sous les médecins de Somerset "pour offrir une situation plus attrayante que celle que nous avions à offrir durant les dernière années".

Et que dire de l'agrandissement de l'hôpital de Swan Lake, de la construction possible d'une clinique médicale à Somerset? Est-ce que ce sont là des mesures d'austérité? Loin de là, ce sont de grands projets ambitieux qui représentent de grosses dépenses et qui, à l'heure actuelle, ne sont pas une priorité. Mais, pour détourner l'attention du public, on parle d'austérité dans le domaine scolaire, on essaie de dissimuler des ambitions de grandeur et camoufler les grands projets dispendieux dans le domaine hospitalier en parlant de hausse de taxes scolaires.

Quel écran de fumée! Quelle imposture! Nos jeunes doivent-ils payer le prix de ces grands rêves de l'homme ambitieux qui veut fermer leur école? Et si toutefois ces tentatives de centralisation venaient à échouer ou si les choses tournaient au pire dans la conjoncture économique actuelle, l'homme ramasserait sa petite trousse et s'en irait tout simplement en nous laissant avec les pots cassés.

Oui, je crois fermement que la recommandation du conseil de Somerset est intimement liée à la tentative de regroupement des services médicaux dans la région, tentative vis-à-vis de laquelle la population en général est restée neutre jusqu'ici. Quand un ambitieux veut agrandir son empire et éviter les objections de la population, rien de mieux que de le distraire avec d'autres petits problèmes de l'heure.

J'invite donc tous les parents de Saint-Léon à se serrer les coudes, à ne pas se laisser leurrer par un tel écran de fumée, et à exiger leurs droits dans le domaine scolaire. Et surtout, ne pas craindre le chantage qui menacerait de leur couper les services médicaux en cas de maladie.

A bon entendeur, salut!

Olier Labossière
Saint-Léon
le 20 avril 1980

Le mois de Marie

Après les tristes jours de la montée au Calvaire
Les jours d'espérance de la résurrection
Voilà tes jours Marie et nous te saluons
Parce que le Christ a voulu te faire notre Mère
Nous sommes reconnaissants de cet ineffable bonheur
Avant goût de celle qui toujours demeure
Refuge des pêcheurs, étoile du matin
Vierge digne de louange, secours des chrétiens
Reine de la paix tu es cause de notre joie
Et toutes nos prières ainsi montent vers toi
Comme une preuve d'amour tes enfants de la terre
Chacun te cherche un nom afin de mieux te plaire
Mais pour moi le plus doux, celui que je préfère
Est bien lorsqu'à genoux je t'appelle ma mère
La nature aussi veut se joindre à la fête
Les oiseaux, la verdure, les fleurs et leurs parfums
La sève qui monte faisant éclore la vie
L'astre du jour par ses chauds rayons sourit
Unis à toutes ses merveilles nous chantons bien haut
C'est le mois de Marie, c'est le mois le plus beau

Emma Ayotte

Lettres à LA LIBERTÉ

LA LIBERTÉ se fait un devoir de publier toutes les lettres des lecteurs qui lui sont adressées. Les "lettres à LA LIBERTÉ" doivent être dûment signées par leur(s) auteur(s). La rédaction se réserve le droit de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les points de vue des lecteurs devront être accompagnés d'un numéro de téléphone et d'une adresse afin que nous puissions, au besoin, communiquer avec nos correspondants. Toutefois les adresses et numéros de téléphone ne seront pas publiés.

Veuillez adresser à: Lettres à LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4.

Il faut tirer au clair des positions

M. le rédacteur;

La S.F.M. annonçait récemment sa position officielle vis-à-vis du référendum québéquois.

Étant donné les positions déjà adoptées par d'autres organismes représentant les minorités francophones d'autres provinces comme l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan; étant donné l'empressement avec laquelle la F.F.H.Q. encourageait ces organismes à prendre position; étant donné l'engagement passé de la S.F.M. dans des démarches en vue de faire reconnaître nos droits et notre appartenance au Canada et au Manitoba comme francophones (on se souvient des "Héritiers de Lord Durham,", "Pour ne plus être sans pays"), il était à mon sens normal que la S.F.M. prenne position.

Favoriser le NON aurait été de transmettre qu'au Manitoba tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes pour nous francophones. M. Lyon se serait réjoui de cette position qui favorise le statu quo à notre égard parce qu'il sait très bien qu'avec le statu quo nous n'y serons plus pour longtemps. Favoriser le NON, c'était donc trahir et l'exécutif de la S.F.M. ne s'en est pas senti capable.

Favoriser le OUI, par contre, c'était prendre un grand risque - risque de s'opposer aux anglophones, risque de soulever de nouveaux remous chez notre population déjà divisée. Mais c'était aussi risquer de forcer les Franco-Manitobains à se réveiller et à prendre position.

Somme toute, la S.F.M. devait prendre position et son choix était limité. Elle a agi dans la fidélité de ce que nous sommes et dans la vision que les franco-manitobains sont appelées à demeurer et à grandir.

Cette position n'a pas été appréciée de tous. Nous verrons sans doute sur les listes de pétition des noms de gens qui avaient depuis longtemps oublié qu'ils étaient Franco-Manitobains. Bravo M. Prince!

Attention cependant! Le premier ministre Lyon voit dans votre position une dissociation de votre part des objectifs **généraux** de la S.F.M. une intention de votre part de démontrer publiquement à quel point la population franco-manitobaine est divisée et faible, et une satisfaction de votre part envers le traitement actuel des Franco-Manitobains (qui promouvoit un taux d'assimilation de près de 50%).

Je suis assuré que telle n'est pas votre position et je trouve urgent que votre position **générale** soit au plus vite tirée au clair et que vous vous ralliiez immédiatement et publiquement aux objectifs de la S.F.M. qui vous sont acceptables.

Je souhaite voir en mars prochain des noms de vos gens sur la liste de candidats à l'éxécutif de la S.F.M. Et j'espère qu'alors nous pourrons comprendre et accepter vos décisions si imparfaites soient-elles. À chacun son tour.

Je félicite la S.F.M. de sa position et je suis confiant que peu à peu, nous les Franco-Manitobains, découvrirons l'utilité de parler et d'agir comme collectivité et que nous exigerons de vivre debout et fiers de ce que nous sommes C'est peut-être le plus bel héritage à transmettre à nos enfants.

Rino Ouellet
La Broquerie

24 avril 1980

Nous aussi aimerions avoir la vérité

Monsieur le rédacteur;

Je voudrais répondre à la lettre de L'abbé Claude Blanchette qui a été publiée la semaine dernière que, nous, les paroissiens de Saint-Pierre-Jolys, c'est par des "extraits" de lettres que nous sommes informés sur divers sujets.

Dans notre bulletin paroissial c'est très très rare de voir des lettres (quelle que soit la nature) publiées au complet. Vous avons des "extraits" faits ici et là, et nous sommes supposés avoir assez d'informations pour former une opinion et une conclusion.

C'est rare que nous nous faisons expliquer les deux côtés de la médaille. Alors où est le reportage "honnête" et "conclusif"? La vérité est bien plus souvent négligée, on oublie de nous dire tous les détails.

Nous aussi les gens de Saint-Pierre-Jolys nous aimerions avoir de la vérité et de l'honnêteté, mais ce n'est pas toujours facile de l'avoir (il ne faut pas dire qu'on ne nous donne pas la vérité, mais on ne nous donne pas tous les détails, alors on peut souvent et facilement arriver à de fausses conclusions).

Les problèmes de Saint-Piere-Jolys seraient résolus bien plus aisément, si nous pouvions avoir tous les détails. Mais dans cette paroisse, pour certaines raisons, c'est plus facilement dit que fait.

Murielle Garand
Saint-Pierre-Jolys
le 25 avril 1980

c.c: Le comité du Coq Gaulois

Un OUI dangereux

La décision de la Société franco-manitobaine d'appuyer le OUI m'a carrément stupéfait. Elle a léché l'appât tendu par les péquistes: l'égalité des deux peuples fondateurs (point sur lequel les deux camps sont parfaitement d'accord). La trappe risque de se déclencher et ce dangereux flirt peut lui casser les reins.

Il ne faut pas se leurrer, le OUI est le premier échelon qui mène à l'INDÉPENDANCE et je suis convaincu que les Franco-Manitobains comprennent fort bien que cette amputation leur serait fatale.

Il est donc urgent, indispensable et vital qu'on nuance sa position: OUI à l'égalité, NON à l'indépendance. C'est d'ailleurs ce que Madame Gilberte Proteau tente d'expliquer, après coup.

Le référendum est un baril de poudre, il ne faut pas s'asseoir dessus, mèche allumée au poing. On risque de se réveiller avec l'exquise douleur fantôme d'un membre amputé.

Dr Télesphore Robert
Saint-Jean, Québec

21 avril 1980

Heure de tombée pour les annonces commerciales

vendredi à 15h

Célimare le bien-aimé au Cercle

Le risque de monter un divertissement de bon ton

On aurait vraiment aimé que la troisième et dernière pièce de la saison du Cercle Molière puisse clore superbement l'année. Les responsables de la troupe avaient choisi une conclusion en forme de divertissement en décidant de monter Célimare le bien aimé **de Labiche. Une idée en soi excellente.**

par Bernard BOCQUEL

Malheureusement, la saison du Cercle ne se terminera pas en apothéose comique, comme les fervents amateurs de théâtre l'avaient espéré. On quitte **Célimare le bien aimé** avec l'impression persistante qu'il manquait une dimension à plusieurs niveaux.

Ainsi, au sortir de la première, on reste convaincu que la majorité des acteurs n'avait toujours pas totalement décidé quelle tenue donner à leur personnage. Même s'il a réussi une bonne performance, Louis Lemieux (Colombot), hésitait encore entre un jeu frisant la caricature et le conventionnel.

Dans le même sens, il n'aurait pas été impensable d'imaginer une mise en scène plus mouvementée. Ne serait-ce parce que **Célimare le bien aimé**, s'il comprend le lot nécessaire de quiproquos, n'est pas la vaudeville où les portes s'ouvrent et se ferment à une cadence accélérée.

Deux cocus contents

Au demeurant, la subtilité certaine des répliques n'a pu pallier la faiblesse de l'intrigue, et la facilité du dénouement, qui confinait au simplisme. On savait que l'on pouvait se débarrasser d'amis fatiguants en leur demandant de l'argent, mais on avait aimé le réapprendre d'une manière plus convaincante.

Côté décor, s'il faut souligner la finesse, l'élégance de la création offerte à l'oeil du spectateur durant la première partie, où l'on se sentait véritablement dans un intérieur cossu de bourgeois du second Empire; faut signaler qu'il en allait autrement après l'entracte. En effet, les éléments du décor étaient à ce point légers qu'il fallait faire un véritable effort pour garder constamment à l'esprit qu'il s'agissait du jardin d'une demeure de campagne, où deux cocus contents se partageaient la joie de savoir l'autre trompé, en se croyant à l'abri du déshonneur, tandis qu'un troisième larron tentait de s'en défaire.

Dans l'ensemble, les petits morceaux de texte chantés, où les acteurs rivalisaient en trémolos incertains, ont eu à juste titre les faveurs du public, particulièrement les effets de voix de Pierre Laporte-D'Auteuil. (Bocardon) et de son ami Vernouillet (Alain Jacques). Tout deux se sont d'ailleurs bien tirés d'affaire à se brocarder mutuellement. L'unique palme de la réussite totale revient aux créateurs des superbes costumes, Maryka Gawron et Marvin Schlicting.

Pourtant, il ne fait aucun doute que le jeu des acteurs, dont on ne soulignera jamais assez l'abnégation, s'est amélioré au fil des représentations. Si l'on est prêt à fermer l'oeil sur certaines faiblesses, Célimare le bien-aimé doit être vu, car le rire est au tournant de nombreuses répliques. Et plus parce que le Cercle Molière hésitera peut-être à représenter du Labiche dans un proche avenir.

Car s'il faut saluer chapeau bas l'initiative (plutôt le risque...) de monter une pièce basée sur un comique léger et de bon ton, en offrant ainsi à son public une saine variété, il reste aussi que les responsables de la sélection des oeuvres savent parfaitement que lorsqu'il s'agit de produire un divertissement, les spectateurs du Cercle, dans une vaste proportion, affectionnent plutôt une délicate synthèse entre l'humour beauceron d'un père Gédéon et le ton subtil d'un maître du vaudeville.



La troupe qui a présenté Célimare le bien-aimé. De gauche à droite: Alain Jacques, Pierre Laporte-D'Auteuil, Bernard Boland, Monique Freynet, Gilles Bédard, Monique Hébert, Louis Lemieux, Monique Brunel et Jean-Paul Bergeron.

Les enjeux du référendum

Le 20 mai les Québécois iront aux urnes. Sur les bulletins de vote, ne se touveront pas de nons de candidats, pas de partis politiques. Seulement une question et deux réponses possibles, un oui ou un non.

par Armand BÉDARD

De plus en plus on en parle du référendum au Québec. Il faut y songer et en parler davantage car que ce soit le oui ou le non qui l'emporte, il y aura des retentissements pour nous les Franco-Manitobains. Que l'on soit sympathique envers le oui ou envers le non, cela importe peu, car à l'étape où se situe présentement la question, il est plus important de saisir l'essentiel des deux grandes thèses qui sont discutées au Québec ces jours-ci.

En comprendre les portées, les répercussions... c'est une autre affaire. D'une certaine façon, nous sommes privilégiés, car n'étant pas **directement** impliqués dans la question, nous pouvons nous permettre le luxe de commentaires sans jamais avoir à nous compromettre de façon définitive.

Le 20 mai 1980. On ne l'oubliera pas tout de suite. Cette date, célèbre avant même son arrivée, provoque depuis longtemps des discussions et des gestes de toutes sortes. Et cela ne fait que commencer; au point où ceux qui commencent à en avoir assez de toute cette affaire devraient peut être se replonger la tête dans le sable.

Les curieux, les experts et les gens sincèrement concernés avec la question qui est posée aux Québécois ne devraient pas être trop surpris de voir les débat actuels se gâter quelque peu. Car dans la conjecture des événements et l'affrontement entre des personnalités fortes, c'est inévitable.

Une réponse plus avantageuse

Les jeux sont faits depuis longtemps. La grande majorité des Québécois a déjà fait son choix quant à sa réponse; que ce soit avec le coeur ou à contre-coeur, en automate ou de façon consciente. Les quelque trois semaines qui restent seront consacrées à la consolidation des diverses positions et à tenter de convaincre les indécis qu'une réponse est plus avantageuse que l'autre.

Avant de passer aux arguments concernant le oui et le non, il s'avère très important, mais surtout intéressant, de survoler au-dessus de la mêlée et regarder de près les événements préréférendaires. Il y en a des beaux et il y en a des moins séduisants. De plus il y en a qui sont inquiétants.

Il paraît que plusieurs de nos illustres politiciens ne sont pas conscients que les grands juges que sont le temps et les recherchistes seront occupés dans quelques années à essayer de comprendre le vrai sens des grandioses déclarations que nous entendons aujourd'hui; les pauvres auront de quoi se frapper la tête contre le mur!

Bien des gens semblaient surpris, il y a quelques semaines, lorsque M. René Lévesque annonçait la tenue d'un référendum au Québec. Ont bien raison ceux qui se demandent pourquoi. Après tout, cette position était publique depuis cinq ans déjà. Il y en a d'autres, grands défenseurs de la démocratie pour la plupart, qui à un temps ou l'autre, ont même questionné le droit du Québec de tenir un référendum mettant en question la structure politique qui règne au Canada depuis 1867.

Il y a eu deux référendums au Canada depuis la Confédération, et plusieurs dans la majorité des provinces. Terre-Neuve en a tenu deux il y a une trentaine d'années avant de décider de se joindre à la Confédération canadienne.

En 1942 le premier ministre du Canada, Mackenzie King, choisissait la voie d'un référendum (libre consultation populaire à travers le Canada) pour que le Canada anglais le libère d'une promesse qu'il avait faite aux Québec quelques années avant au sujet de la conscription.

Les provinces pour leur part ont eu l'occasion d'utiliser l'outil qu'est un référendum pour faire passer ceci et faire abolir cela. Plusieurs se rappelleront que se sont des référendums qui ont fait de plusieurs provinces des provinces "sèches" durant les années 30 en abolissant la production, l'importation et la distribution de boissons alcoolisées.

Donc, un référendum, ce n'est rien de neuf. Ce qui suscite beaucoup d'intérêt au sujet de celui du Québec, ce qui fait le bonheur de plusieurs, ce qui trouble certains esprits et en agace bien d'autres,c'est la nature même du référendum.

Pour la première fois dans son histoire, le Québec se donne l'occasion de se prononcer sur la nature de ses relations avec le Canada de langue anglaise. Lorsque le Québec est entré dans le Pacte confédératif en 1867, la population n'avait pas été consultée. Les représentants du Bas-Canada (Québec) au parlement canadien votèrent à 28 contre 22 en faveur de la Confédération. On pourrait s'amuser longtemps à se demander si ces représentants avait "un mandat".

À l'échelle du Canada entier, on peut aussi dire que c'est une minorité qui utilise ses pouvoirs provinciaux pour exprimer ses points de vue à la majorité. Et ça, au dire de certains, ce n'est pas normal. Habitués à diriger le pays à sa bonne guisse, la majorité, ainsi que ceux qui partagent les intérêts de la majorité, se sentent mal à l'aise dans toute cette affaire.

Mais cela ne finit pas là. Si plusieurs s'inquiètent des propositions de Réne Lévesque et de son gouvernement, il y a aussi les propos de M. Claude Ryan qui causeront des cauchemars aux forces centralisatrices à Ottawa. Ainsi peuvent s'inquiéter les gens de l'Ontario qui voudraient bien voir les choses demeurer à peu près comme elles le sont présentement.

Quoi qu'il arrive, la majorité n'a pas fini de se tirer et se faire tirer les cheveux.

Comme la question référendaire se répond soit par un non, soit par un oui; la loi qui gouverne ce référendum précise que toutes les forces d'un côté et de l'autre seront regroupées sous deux comités parapluies. Ceux-ci voient leurs dépenses partiellement défrayées par le gouvernement du Québec estimées à environs $2,5 millions durant la campagne. Le comité du oui, présidé par M. René Levesque, est formé principalement des membres du Parti Québécois à l'Assemblée nationale, le P.Q lui-même, soit entre 250,000 à 300,000 militants, l'ancien chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, plusieurs douzaines d'artistes et de personnalités bien connus.

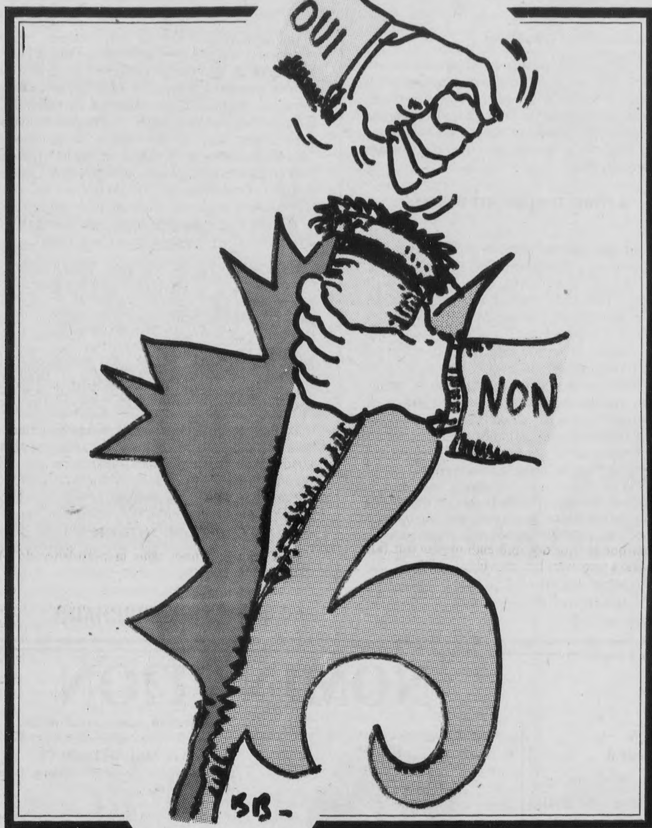
Une troupe de francophones

Le Comité du non, sous la présidence de M. Claude Ryan, est bâti carrément sur le Parti libéral du Québec. Avec eux nous retrouvons l'Union nationale, le Ralliement créditiste et toutes les autres instances gouvernementales à l'extérieur du Québec. Le Parti libéral fédéral avec ses 74 deputés québécois y joue un rôle très actif. En plus, plusieurs premiers ministres provinciaux ont anoncé leur intention de se rendre au Québec pour participer au débat.

D'ailleurs on peut toujours se demander si M. Ryan n'aurait pas envie de pleurer lorsqu'il rencontrera le premier ministre de l'Ontario M. Bill Davis, suivit d'une troupe de francophones qui réclament depuis des années une école française à Penetanguishene!

Ce sont de véritables armées qui s'affrontent. La guerre des mots commencée depuis longtemps, devient de plus en plus acharnée. Il y a des bons points soulevés des deux côtés, il y en a qui sont tout à fait absurdes. Quand on pense que le ministre de la justice (M. Jean Chrétien) a déclaré que si la souveraineté-association devenait réalité, cela signifierait la disparition de Montréal. Et on s'etonne qu'il s'en trouve pour préférer avoir la tête dans le sable! Toutefois on peut toujours espérer que M. Chrétien a été mal cité, encore une fois...

Pour les non-residants du Québec, les mass-médias jouent un rôle d'une importance capitale durant toute la pétiode préréférendaire. Bien que les médias électroniques doivent se ranger par définition du côté du non (la promotion du fédéralisme ne fait-elle pas partie du mandat de CBC/Radio-Canada?) Il est évident que ces derniers font des efforts très considérables pour rendre justice à leur autre mandat qui est d'informer leurs auditeurs de façon impartielle, dans la mesure du possible.



Nous avons à notre disposition toute une série d'émissions télé et radiodiffusées qui saturent les ondes, tous les jours. On peut se poser des questions lorsqu'un sondage (avril 1980) démontre que **18%** des Canadiens à l'extérieur du Québec **n'ont pas entendu parler du référendum.**

Les journaux de Winnipeg font leur part. Passablement équilibrés entre les thèse du oui et du non, on ne peut pas s'empêcher de remarquer le fréquent usage des mots "séparatisme, refus catégorique, impossible, jamais...". Il y a deux semaines on retrouvait les mots "communiste, nazi, fasciste et séparatisme" dans une même phrase. Ceci pour décrire le premier ministre du Québec. Ce sont des termes assez contradictoires, pour en dire le moins.

Dommage que de tel excès arrivent surtout quand les yeux de bien du monde sont fixés sur le Québec et le Canada à l'heure actuelle. Bien des pays auraient aimé pouvoir régler leurs problèmes internes par le truchement d'un référendum. La plupart n'ont pas été aussi chanceux.

Sans discuter les mérites d'une position ou d'une autre, il faut parler de soi, les francophones hors Québec et plus particulièrement les Franco-Manitobains. Dans toute cette question on se sent un peu perdu, un peu bafoué. On sait que certains nous utiliseront pour se donner du millage politique. Cela ne nous causera aucun problème; après tout, on a de l'expérience dans ce domaine!

On sait que d'autres nous redécouvriront et feront l'éloge de nos luttes, ainsi que nos contributions à la mosaique canadienne. On sait que certains choisiront plutôt de faire valoir nos faiblesses et notre nombre pitoyable. Et qui sait, peut être on enverra quelqu'un nous étudier encore une fois. Quoi qu'il en soit, il faut que nous soyons ouverts aux différents points de vue, être prêts à contrecarrer toutes formes de séduction à notre égard et avant tout refuser catégoriquement de servir d'otage à qui que ce soit.

Les Québécois sont à l'heure où ils regardent leur avenir collectif sérieusement. Quant on y pense, ça ne serait pas plus mauvais si les Franco-Manitobains en faisaient de même.

Deuxième partie:

La thèse du Oui - l'étapisme et la politique de l'apaisement.

Les réactions de la F.F.H.Q. au rapport du Commissaire aux langues officielles

La Fédération des francophones hors Québec a exprimé récemment, son accord face aux principales observations contenues dans le récent rapport annuel du Commissaire aux langues officielles du Canada, M. Maxwell Yalden.

En ce qui a trait à l'inclusion des droits linguistiques dans la Constitution, la F.F.H.Q. considère qu'ils ne deviendront vraiment effectifs que si les francophones parviennent à disposer de services adéquats au niveau de l'enseignement, de l'information, des services sociaux et de santé, ainsi qu'au niveau de la justice. La F.F.H.Q. souscrit donc aux précisions qu'apporte M. Yalden à ce sujet.

À LA SFM...

Société franco-manitobaine
Tél.: 233-4915
194, boulevard Provencher
Case postale 145, Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

RUBRIQUE

Le texte qui suit est le prochain d'une série d'articles développés par la **S.F.M** dans le but **d'informer davantage** la population franco-manitobaine sur le **pourquoi du OUI** de la S.F.M. pour une **renégociation constitutionnelle.** Cette semaine,

RÉTROSPECTION

"Nous avons tous un intérêt vital en ce qui se passe au Québec. Je suis un de ceux qui croient que sans son fait français, le Canada n'est probablement pas viable, car il serait alors difficile, sinon impossible, de maintenir une culture canadienne distincte de celle des États-Unis. Quelle est l'alternative à l'indépendance du Québec? C'est l'**égalité - une égalité vraie, substantielle, permanente - a mari usque ad mare.**

Comment l'atteindre? Par le **peuple canadien tout entier** adoptant pour sienne l'idée de base de la renaissance québécoise (appelons ça la 'revisabilité des institutions') et l'applicant à l'institution qui est la clef de voûte de notre union, la constitution canadienne. L'objet de cet exercice? La **ré-création**, la **ré-formation** et la **ré-affirmation** de **notre** Confédération, dont l'essence est la réconciliation fraternelle de deux nations au sein d'un même état, appelons ça 'la reprise du Canada'.

L'instrument? Une constitution nouvelle, pas un replâtrage, un recollage ou un reclouage de la vieille.

La méthode? Une conférence constitutionnelle plénière, justement et efficacement représentative des **peuples canadiens**, ou il sera reconnu qu'il éxiste des **droits nationaux aussi bien que des droits personnels**, et que certaines garanties sont trop vitales pour être négociables.

On entend si souvent ces jours-ci l'expression '*unité nationale*' qu'on se croirait au milieu d'une campagne électorale. Je ne minimise en rien l'importance de l'unité nationale, mais je tiens pour plus importante encore **la qualité de cette unité, parce qu'elle en est la condition".**

Des belles paroles, n'est-ce pas? Qui les a dites et quand? Sans le savoir, on pourrait croire que ce fut un Franco-Manitobain, peut-être même un président de la S.F.M. ou de l'A.E.C.F.M. (Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba), car les objectifs exprimés dans ces paragraphes sont bien les nôtres.

'a mari usque ad mare'

De fait, ces paroles ont été extraites d'un discours prononcé par Monsieur Duff Roblin, le 20 octobre 1965, à Trois-Rivières, dans la province de Québec. Il était alors premier ministre du Manitoba. Sans vouloir être partisan, et sans vouloir faire un procès d'intention sur les motivations de quiconque depuis, on se doit de poser la question suivante: "Pourquoi doit-on encore, aujourd'hui, en 1980, lutter pour une école française à Île-des-Chênes, **quinze** ans après la reconnaissance du principe de l'égalité des peuples 'a mari usque ad mare' exprimé par un premier ministre manitobain?" Serait-ce parce que Île-des-Chênes n'est pas à l'intérieur des frontières du "a mari usque ad mare?" Ou serait-ce plutôt que les efforts reconnus et appréciés de Monsieur Roblin et de tant d'autres de son époque n'ont tout simplement pas encore réussis? Vous remarquerez que dans la conférence de presse du 1er avril dernier, la S.F.M. indiquait qu'elle était d'accord avec le principe de l'égalité des peuples et voulait le voir respecter autant à l'avenir et dans les mêmes proportions qu'il avait été ignoré par le passé.

Un autre événement de notre histoire mérite d'être raconté. Le 4 et 5 septembre **1963**, à l'hôtel Montcalm, à Winnipeg, le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs tenait un colloque intitulé "Seminar on French-English Relations in Manitoba". Plusieurs Franco-Manitobains y participaient dont le père Ludger Guy, s.j., alors doyen du Collège de Saint-Boniface. Le père Guy avait réveillé l'assemblée en exprimant l'opinion que si jamais le Québec quittait la Confédération, 90% du blâme serait pour les provinces anglaises, en raison de leur ignorance et de leur trop fréquente opposition explicite aux droits fondamentaux des Canadiens français.

Un anglophone lui répliquait, (traduction) "Le Canada français n'a pas su articuler ses griefs avec succès auprès du Canada anglais, et je vous dis alors que 90% du blâme sera pour vous, les Canadiens français, car vous n'avez pas su nous expliquer vos revendications". C'était M. Louis Robert (Bud) Sherman, alors directeur des nouvelles à CJAY-TV et qui devait, 14 ans plus tard, devenir ministre provincial de Santé dans le cabinet Lyon.

Peut-on se poser **une dernière question:** "Pourquoi les politiciens se choquent-ils tant aujourd'hui lorsque nous leur expliquons, une fois de plus, nos revendications; pourquoi nous menacent-ils chaque fois que nous élevons la voix pour exprimer notre insatisfaction collective, alors que 17 ans plus tôt, un d'entre eux nous reprochait de ne pas l'avoir suffisamment fait"? Il y a là matière à réflexion...

À LA SEMAINE PROCHAINE ......

ANNONCES

Le Comité culturel de Saint-Pierre-Jolys, Inc.

vous communique qu'il prépare déjà son exposition annuelle pour les 1er, 2 et 3 août 1980 durant la fin de semaine des Folies Grenouilles. Toute personne désirant exposer des objets (céramique, peinture, poterie, tricot, crochet, plante de maison, petit point, macramé, linge d'enfant et d'adulte, tapis natté, couvre-pieds, bijouterie, travaux de bois et de métaux, etc...) doit retenir ces dates.

En plus de les exposer, les objets pourront être vendus. Les prix doivent être indiqués. Le comité retiendra 10% des ventes.

vous invite à

- une exposition et une vente d'artisanat
- un marché aux puces
- une manifestation culturelle français

QUAND: vendredi, samedi et dimanche, les 1er, 2 et 3 août, 1980

OÙ: au gymnase de l'école secondaire de Saint-Pierre-Jolys

Tout **individu ou comité intéressé à participer à l'exposition** ou à la vente d'artisanat peut commiquer avec une des personnes suivantes, et ce, le plus tôt possible.

Germaine Gagnon 433-7984
Louise Préfontaine 433-7169
Nicole Gagné 433-7212
Diane Saive 433-7285

Comité culturel de Notre-Dame-de-Lourdes

Le comité culturel de Notre-Dame-de-Lourdes vous offre une session de maquillage et une démonstration de nouvelles modes de coiffure.

PERSONNE RESSOURCE: **Madame Gertrude Lessard** (Nu-Fashion)
QUAND? dimanche, le **4 mai** 1980, à 14h30
OÙ? à l'école élémentaire
ENTRÉE: $1.00
Un café sera servi.

Pour plus de renseignements, téléphonez au; **248-2061** ou **248-2197.**

NOMINATION



La **Société franco-manitobaine** a le plaisir de vous annoncer l'entrée en fonction de **Madame Lucille Cé[illegible]** au poste d'agent de développement: programme préscolaire.

Lucille a une formation en pschologie et a travaillé comme psychologue pendant plusieurs années. Elle a aussi suivi des cours en animation préscolaire. Native du Manitoba, Lucille est âge de 26 ans et est mère d'une petite fille de quatre ans. Elle débutera dans ses nouvelles fonctions le 5 mai prochain.

Le Conseil diocésain de pastorale

présente

Journées familiales dans le diocèse

un temps de fête de famille et un temps d'échange

QUAND? les 2 et 3 mai 1980 (vendredi et samedi)
OÙ? à la Cathédrale de Saint-Boniface
POUR QUI? tous les diocésains (petits et grands, hommes et femmes, gars et filles)
CONFÉRENCIER: l'abbé Claude Michaud, ptre, expert reconnu dans tout ce qui touche aux questions familiales
PROGRAMME: activités et célébrations

Pour plus de renseignement, on peut communiquer avec **Soeur Maria Prénovault** au Centre de pastorale
151, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
Téléphone: **247-9851**

Le Centre de ressources éducatives françaises

Un outil essentiel pour l'éducation française

Durant les prochaines semaines, à l'occasion de la semaine du Festival national du livre et de la semaine française des bibliothèques, on entendra sans doute parler du Centre de ressources éducatives françaises du Manitoba. **Un organisme qui ne fait pas les manchettes, mais qui mérite d'être connu.**

par Bernard BOCQUEL

La création du Centre de ressources éducatives françaises du Manitoba remonte au mois d'octobre 1978, grâce à la collaboration de 11 divisions scolaires et du Bureau de l'éducation française. Il s'agissait bien entendu de divisions scolaires qui offraient - et continuent d'offrir -, des programmes français ou d'immersion et qui étaient préoccupées par le manque patent de matériel pédagogique.

Le but prioritaire du Centre de ressources est donc de produire, puis de promouvoir, du matériel didactique, aussi bien audio-visuel qu'imprimé. Comme le Centre de ressources dispose d'un budget de $200,000 (année 80/81), il faut toutefois signaler que des projets importants, comme par exemple la production de manuels scolaires, qui nécessitent des sommes de l'ordre de $30,000 peuvent difficilement être entrepris par l'organisme, faute de moyens financiers.

Mais il n'y a pas que l'aspect monétaire qui occasionne des maux de tête à la directrice du Centre de ressources, Mme Jeannette Bourgoin, quand il s'agit de mettre en chantier des travaux. "Certains projets, explique-t-elle, sont irréalisables par manque de ressources techniques (comme des films au ralenti). Là-dessus vient se greffer le problème des ressources humaines. Les professeurs qui seraient susceptibles d'aider à la production de matériel sont sollicités de toutes part".

À l'heure actuelle, une quinzaine de projets sont en marche, dont cinq ou six devraient être réalisés durant les vacances d'été, lorsque certaines personnes compétentes sont disponibles. Par manque de moyens financiers adéquats, le Centre de ressources s'attable donc essentiellement à la réalisation de cahiers de vocabulaire, de trousses pédagogiques, de diaporamas, de bandes magnétoscopiques pour l'enseignement des mathématiques à l'élémentaire, par exemple.

Un intérêt manitobain

Les projets mis sur pied par le Centre de ressources doivent évidemment amener à la réalisation de documents qui ont peu de chance d'exister commercialement et qui présentent un intérêt manitobain, comme entre autres, une trousse sur les voyeurs.

La dizaine de permanents du Centre de ressources ne travaille pas toutefois uniquement à la production de matériel. En effet, ce Centre, financé à part égale entre les divisions scolaires impliquées et le Fédéral, fournit un indispensable rôle de suppléance au niveau technique.

Ainsi il a assuré la venue prochaine au Manitoba de deux animateurs québécois qui initieront une vingtaine de professeurs à la production de matériel pédagogique audio-visuel, et à leur utilisation pédagogique. Jeannette Bourgoin précise que c'est justement dans ce domaine du développement professionnel que le Centre s'est particulièrement attaché, durant la dernière année, mettant ainsi l'accent sur son rôle d'animation.



Mme Jeannette Bourgoin, **directrice du Centre de ressources.**

Sur le plan des quelque 70 bibliothèques d'enseignement en français de la province, le Centre de ressources essaie d'ailleurs aussi, dans la mesure du possible, de jouer un rôle d'élément conseil. Le Centre, situé au Collège de Saint-Boniface, s'occupe aussi de la bibliothèque du ministère de l'éducation, section française, qui s'adresse plus spécialement aux professeurs des divisions rurales qui ne disposent pas d'une bibliothèque importante. Environ 15,000 imprimés et 8,000 documents audio-visuels sont ainsi mis à la disposition des gens intéressés.

Enfin, le Centre assume la diffusion et la promotion de matériel divers d'enseignement en français. Exemple concret et récent: après le sondage effectué auprès des jeunes Franco-Manitobains, qui révélait que les jeunes étaient presque totalement abonnés à des revues anglaises, le Centre a consacré une partie d'une brochure à dresser une liste de revues possibles en français.

Les petites nouvelles

Une pétition en faveur du droit des Québécois à l'autodétermination

Décidément, le prochain référendum québécois incite bien du monde à signer des pétitions. Après la fameuse pétition "People to people" et celle, plus récente, du Comité pro-canadien, voici celle du Comité pour la défense du droit des Québécois à l'autodétermination du Québec.

Comme l'ont expliqué récemment MM. Henry Heller, Charles Leblanc et Peter Richards, les animateurs de la pétition à Winnipeg, "le Comité a été mis sur pied par des individus préoccupés par la réponse du Canada anglais au référendum québécois". Ils se déclarent opposés à toute intervention politique, économique ou militaire dans les affaires du Québec.

Toujours selon les promoteurs de cette pétition, qui est surtout destinée aux anglophones du Manitoba, mais qui est aussi largement ouverte aux francophones, le Comité pour la défense du droit à l'autodétermination du Québec n'est aligné sur aucune organisation. La participation dans le Comité est autorisée à toute personne qui approuve la plateforme suivante:

"Nous considérons que le Québec n'est pas une province comme les autres, mais une nation opprimée. Nous appuyons le droit du peuple québécois de choisir librement son propre futur politique, et nous nous opposons à toute menace politique, économique et militaire à l'exercice de ce droit".

CBWFT commémore avec succès

Le mot ne signifie plus rien pour bien du monde, mais cette fois il s'applique véritablement. La fête organisée par Radio-Canada pour commémorer dignement le 20e anniversaire de CBWFT a été un succès.

En effet, toute la journée de dimanche dernier, des centaines d'enfants et d'adultes ont pu se divertir, grâce aux nombreux cadeaux et jeux offerts aux enfants; et aux concours de gigue, de violon ou de "génies en herbe" pour les adultes, où une douzaine d'équipes se sont affrontées dans une bataille amicale du savoir.



Le directeur des Prairies de Radio-Canada, M. Léo Rémillard, n'a pas manqué de rencontrer de nombreux téléspectateurs et auditeurs de CKSB durant la journée de dimanche.



Contrairement à ce qu'indique le score au début de la finale, entre l'équipe du Collège de Saint-Boniface et du Centre culturel franco-manitobain, c'est le .C.C.F.M., grâce surtout à une excellente performance de Marcien Ferland, qui s'est assuré la victoire.



Durant les épreuves de "Génies en herbe", il n'y avait pas que les concurrents qui se consultaient. Mais bien aussi les spectateurs assidus.

son 20e anniversaire



Un des jeux pour enfants consistait à aller "à la pêche", obtenir un numéro, puis en s'adressant aux clowns préposés à la boîte magique, gagner un cadeau.



Quand les clowns se transforment en génies, ils occupent une place de choix à l'épreuve "Génies en herbe" réservée, pour une fois, aux adultes. Comme le score l'indique éloquemment, il s'agissait de mauvais génies...

Il faut attribuer une mention particulière à l'équipe de Radio-Canada, et notamment aux journalistes qui ont accepté de divertir les enfants grâce à leur habillement de clowns.

Les petites nouvelles

Le défilé de mode de l'Alliance française

Le 3 mai à 12h00, en la salle Provencher de l'hôtel Fort Garry à Winnipeg se déroulera le défilé de mode estivale de l'Alliance française, sur le thème de la "chanson française".

Tout en écoutant Juliette Gréco, Édith Piaf, Michel Sardou ou Georges Brassens, vous pourrez voir défiler les dernières nouveautés en matière d'élégance, dans un décor représentant une rue de Paris.

Il y aura aussi des vêtements pour homme. Un lunch "à la française" sera servi. les billets sont disponibles au consulat français. Pour tout renseignement, téléphonez au 772-3066 (Alliance française) ou au 774-4825 (consulat).

632 heures de bénévolat pour la L.F.C. de l'Assomption

La Ligue des femmes catholiques de l'Assomption, qui compte 41 membres, a récemment tenu son assemblée annuelle. Comme le rapporte Mlle Hélène Blais, les participantes se sont déclarées surprises du travail accompli durant l'année.

"Mentionnons, souligne-t-elle, les 632 heures de bénévolat, en majeure partie pour aider les réfugiés (la paroisse parraine une famille de six), pour aider à la perception de Francofonds, et aider les personnes d'âge d'or de la paroisse (visites, transport, souper-concert de Noël) etc...

Rappelons aussi les programmes de réunion: le "Marriage Encounter" avec le père D. Ruest de la Villa Maria et M. et Mme A. Blondeau; Parent de Quartier avec le Policier Bernie Dionne du district no 4 et Mme Rolande Boulet du "Block Parent" inc. de Winnipeg - ce programme est disponible en français si on veut bien en faire la demande; La Famille Chrétienne, travail en ateliers dirigé par l'abbé L. Roy, aumônier; Diaporama 1904-79 à l'occasion du 75e anniversaire des Soeurs Oblates; et une réunion genre "Toastmaster".

La majeure partie des fonds prélevés (souper paroissial, tirage, goûters pour retraités du CN, "Shower" de l'église) ont été pour le support de la paroisse et pour les réfugiés. Les élections ont donné les résultats suivants: présidente réélue: Hélène Blais; secrétaire: Yvette Guilleminot; trésorière: Noëllia Desharnais; vice-présidentes: Germaine Robert (spirituel); Rose Morier (recrutement); Louise Marcotte (éducation). En plus, Léonie Lamoureux (bien être social) et Cécile Dionne (téléphone).

On recherche des descendants

Les descendants de Joseph Tellier et de Louise St-Arnaud célèbreront le centenaire de l'arrivée de la famille au Manitoba en juillet prochain. Nous invitons tous les descendants, parents et amis de la famille à se joindre à nous le 26 juillet 1980. Pour plus de renseignements veuillez écrire au Comité de fêtes Tellier, a/s de poste restante, bureau des postes de Winnipeg, 266 avenue Graham, Winnipeg, Manitoba, R3C 0J8.

Mgr Baudoux recevra une distinction

Mgr Maurice Baudoux, ancien archevêque de Saint-Boniface, sera le récipiendaire, le 15 mai prochain, d'un doctorat honoris causa en droit de l'Université de la Saskatchewan. On se souvient que Mgr Baudoux a été ordonné prêtre à Prud'homme en 1929, qu'il est devenu le premier évêque de Saint-Paul en Alberta en 1948 et qu'il a été coadjuteur, puis archevêque de Saint-Boniface de 1955 à 1974.

Heure de tombée
le vendredi
à 15h

horaire de cbwft



SAMEDI

3 mai

8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 LE CAPITAINE CAVERNE
Dessins animés.
9:30 LES CHEVAUX DU SOLEIL
Début. Les aventures d'adolescents autour d'une écurie où l'on recueille et soigne des chevaux. *Les Étrangers*
10:00 LES HÉROS DU SAMEDI
Gymnastique: filles-cadettes
11:00 ALBATOR
Science-fiction.
11:30 TÉLÉJEANS
Magazine jeunesse. L'École des routiers. — Philatélie.
12:00 REGARDS SUR LE MONDE
Début. *Regard sur la Roumanie.* Un pays qui a su préserver ses traditions, où les tours des églises ponctuent le paysage, où monastères et couvents restent vivants, où les femmes savent encore tisser de beaux tapis.
12:15 BASEBALL DU SAMEDI
Début.
15:05 FEMME D'AUJOURD'HUI
Reprise.
16:00 BAGATELLE
Dessins animés.
17:00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA
18:00 NOIR SUR BLANC
Magazine d'information. Anim.: Denise Bombardier. Lecteur: Jean Ducharme. *Le Pouls des journaux,* avec Pierre Beausoleil. *Le livre de la semaine: L'Entretien de la semaine*
19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
Reporters: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval.
21:30 LA CONQUÊTE DU CIEL
(4e de 6). Contraint d'atterrir à la suite d'une panne sur le territoire français, Hans Meister, en remplaçant Julien, est arrêté par les gendarmes. Nous sommes en 1922. Hans est expulsé de France et par solidarité, *Edouard et Julien Dabert démissionnent. Joséphine* Leroux part avec Petra Becker pour l'Afrique. Sans amis, son ménage en perdition, Julien retourne à Toulouse pour tenter de se faire engager comme pilote chez Latécoère.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Jean Ducharme
22:50 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINÉMA
Commando pur un homme seul (When Eight Bells Toll). Drame réalisé par Étienne Périer, avec Anthony Hopkins, Robert Morley, Nathalie Delon et Jack Hawkins. Un officier du Service d'intelligence de la Marine britannique enquête sur la disparition de navires transportant de l'or. Ses soupçons se portent sur un armateur (Brit. 71).
0:45 CINÉ-NUIT
Viol en première page. Drame réalisé par Marco Bellocchio, avec Gian Maria Volonte, Laura Betti, Fabio Garriba et Jacques Herlin. En pleine période électoral à Milan, le rédacteur en chef d'un journal de droite profite d'un fait divers pour rendre la gauche antipathique (It. 72)

DIMANCHE

4 mai

8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 YOGI ET CIE
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 LES PÈLERINS
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR.
Le Québec. Célébration de la messe au gymnase de l'université Laval. Réal.: Andrée Thériault.
11:00 L'AVENTURE DE L'ART MODERNE
12:00 L'UNIVERS DES SPORTS
Reportage sur les épreuves de plongeon de la Coupe Canada disputées à Winnipeg. Comm.: Claude Quenneville. Réal.: Jacques Viau.
13:30 D'HIER À DEMAIN
Les Piliers de la sagesse. Rome, pourquoi? Rome ne cessa jamais de récrire son histoire dans ses pierres et d'y inscrire ses valeurs idéologiques.
14:30 AUX FRONTIÈRES DU CONNU
Les Médecines **(4e de 5).** *La Phytothérapie.* La phytothérapie utilise uniquement les plantes dans le traitement des malades. Que faut-il en penser?
15:30 LA SEMAINE VERTE
Dossier: *la mise en marché des fruits et légumes*
16:00 PROPOS ET CONFIDENCES
Inv.: **Marcel Valois (1re de 2).** Journaliste retraité et aussi un grand chroniqueur de concerts, d'opéra et de théâtre.
16:30 INITIATION À LA MUSIQUE
17:00 SECOND REGARD
Myra Cree. *L'Âme du Canada français. — Jean Paul II en Afrique*
18:00 HEBDO-DIMANCHE
19:00 CHEZ DENISE
Je t'ai rencontré simplement
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: France Gall: Made in France. Spectacle enregistré au Théâtre des Champs-Élysées.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
L'Observateur. *La Cuisine québécoise.* Jean-Luc Paquette. — *Tit-Coq joué par de jeunes émigrés. Des collectionneurs de cartes. — Montréal by night.* Requette — *Un symposium de sculpture.*
21:30 LES BEAUX DIMANCHES
L'Homme et la musique (dern. de 8). *Sensé ou insensé.* Après la seconde grande guerre, le microsillon, le poste transistor et la télévision vont déclencher une véritable explosion. La technologie chambarde littéralement la pratique et le marché de la musique. La jeunesse, à son tour, s'oriente vers le passé et les musiques d'ailleurs, tandis que des créateurs intransigeants, tel Bartok, maintiennent la tradition classique.
22:30 TÉLÉJOURNAL
22:50 SPORT-DIMANCHE
23:15 CINÉ-CLUB
Le Chant du départ. Drame réalisé par Pascal Aubier, avec Brigitte Fossey, Fufus, Germaine Montero et Michel de Re. Un club de solitaires réunit ses sept membres pour un repas hebdomadaire chez la fondatrice du groupe. Un des solitaires fait partager à ses compagnons sa passion pour les armes à feu (Fr. 75).

LUNDI

5 mai

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES ORALIENS
9:30 ANIMAGERIE
(L'Âne)
9:45 UNE FENÊTRE DANS MA TÊTE
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
Anim.: Lise Massicotte.
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Francine Grimaldi. Inv.: Gilles Latulippe.
11:30 WICKIE
L'Île de Robin Cruson.
12:00 UN ANIMAL DES ANIMAUX
12:30 LES COQUELUCHES
Anim.: Louiselle Fortier et Jacques Beaulieu.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Raymond Archambault.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
De Jonquière. *La Retraite chez les personnes handicapées*
15:30 DANSE SUR UN ARC-EN-CIEL
16:00 BOBINO
16:30 AU COIN DE MA RUE
17:00 LA FEMME BIONIQUE
(Le prisonnier de Las Vegas)
18:00 CE SOIR
19:00 LA PETITE PATRIE
Hervé, le mal-aimé. Murielle est allée se promener à l'extérieur de la ville pour la fin de semaine de Pâques. Hervé qui s'ennuie va flâner au restaurant d'Edmond.
19:30 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
Réal.: Alex Page. Au menu: les poireaux Marie-Jeanne et les cygnes Chantilly.
20:00 TERRE HUMAINE
20:30 TÉLÉ-SÉLECTION
Colombo: Le Chant du cygne (Swan Song). Policier réalisé par Nicolas Colasanto, avec Peter Falk, Ida Lupino et Johnny Cash. Un chanteur populaire de ballades religieuses et folkloriques est embrigadé par sa femme dans une tournée. Le but de ces récitals est de ramasser des fonds pour la construction d'un Temple de l'Amour. Le chanteur exige la moitié d'un million déjà amassé, sinon il quittera la croisade. Devant le refus obstiné de sa femme, il en vient à une solution extrême (USA).
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL ET SPORTS
23:05 L'OPINION
23:25 LE CARDINAL DE FER: RICHELIEU
Les Caprices de la Providence. Le roi Louix XIII lui-même est jaloux de la puissance du Cardinal et se plaint amèrement de la tyrannie qu'il exerce sur lui et sur son peuple.
0:20 C'ÉTAIT HIER •
L'Afrique des Convulsions. Depuis toujours chasse gardée de l'Europe, l'Afrique des années soixante se réveille à l'indépendance. Traumatisée par le départ des Européens, elle la conquiert cependant dans la douleur. Ses convulsions ne sont d'ailleurs pas terminées; jusqu'à quand le couvercle tiendra-t-il en Afrique du Sud, en Rhodésie et au Mozambique?

MARDI

6 mai

9:00 EN MOUVEMENT
Exercices pour la poitrine.
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
Le Distributeur.
9:30 ANIMAGERIE
L'Âne **(2e de 5).**
9:45 VIRGINIE
Dans les plis de l'aurore boréale **(1re de 3).**
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
Phychologie, avec M. Bertrand Roy, psychologue, U. du Québec. Les Névroses II; la névrose est-elle un problème féminin.
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Francine Grimaldi. Inv.: Vittorio, artiste.
11:30 LES ENFANTS DU 47 A
La Brouille.
12:00 PAPA, CHER PAPA
Demandez et vous recevrez.
12:30 LES COQUELUCHES
Dir. mus.: Fred Farrugia. Réal.: Louise Charlebois.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINÉMA •
La Flèche et le flambeau (The Flame and the Arrow). Aventures réalisés par Jacques Tourneur, avec Burt Lancaster et Virginia Mayo. En Italie médiévale, un chef rebelle conduit son peuple à une victoire contre l'ennemi usurpateur (USA 50).
16:00 BOBINO
16:30 DÉCLIC
L'Air.
17:00 LES PIERRAFEU
Intérêt et principal.
17:30 LA VIE SECRÈTE DES ANIMAUX
La Saga des baleines.
18:00 CE SOIR
19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
Reporters: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.
21:30 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
Napoléon et Samantha **(dern. de 2).** Napoléon et Samantha se mettent à la recherche de leur ami Dany par la montagne, route qu'il leur a pourtant déconseillée. Leur disparition met le village sens dessus-dessous.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:05 L'OPINION
23:10 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL
23:15 NOUVELLES DU SPORTS
23:25 RENCONTRES
Inv.: Jean-Claude Renard, auteur de *La Lumière du silence.* Réal.: Alain Grothé.
23:55 CINÉMA
Angélique et le sultan. Aventures réalisées par Bernard Borderie, avec Michèle Mercier, Robert Hossein, Jean-Claude Pascal et Roger Pigaut. L'ignoble Escrainville révèle à Peyrac que la belle Angélique a été vendue au Sultan d'Alger.

MERCREDI

7 mai

8:55 OUVERTURE ET HORAIRE
9:00 EN MOUVEMENT
9:15 L'ÉVANGILE EN PAPIER
Guérison d'un paralytique.
9:30 ANIMAGERIE
L'Âne **(3e de 5).**
9:45 TAM TAM
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
Anim.: Monique et Michèle Mercure. Cuisine: les petites douceurs. Monique et Michèle préparent une pâte à chou pour des profiterolles et un coulis de fraises.
11:30 MADAME ET SON FANTÔME
12:00 ACTION-SANTÉ
L'Obésité.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:35 LE TEMPS DE VIVRE
Inv.: un groupe de La Pocatière. Information: Via Rail, Inv.: Pierre Lortie. Activité: avec Paul Boutet. Anim.: Pierre Paquette.
16:00 BOBINO
16:30 PLACE DU FONDATEUR
17:00 COSMOS 1999
En vedette: Martin Landau, Barbara Bain et Barry Morse. *Le Spectre.*
18:00 CE SOIR
19:00 QUELLE FAMILLE!
19:30 CONSOMMATEURS PLUS
20:00 RACE DE MONDE
20:30 JAMAIS DEUX SANS TOI
21:00 LE DÉBAT
22:00 LE SON DES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
Le Quêteux Tremblay. Documentaire réalisé par Michel Brault. Peu importe le violon, le quêteux Tremblay sait faire vibrer les cordes pour le plaisir de ses auditeurs.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 L'OPINION
23:05 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL NOUVELLES DU SPORTS
23:25 REFLETS D'UN PAYS
De Sherbrooke. *Les Orgues Casavant et Frères.* Inv.: MM. Pierre Dionne, directeur; Eugène Laplante, secrétaire; Jean-Claude Gauthier, concepteur; Gaston Bonin, dessinateur, et Gerhardt Brunzema, directeur artistique. *Les Jeunes Entreprises des Cantons de l'Est.* Visite de quatre écoles.
0:25 CINÉMA
Othalia de Bahia. Comédie musicale réalisée par Marcel Camus. Othalia, une jeune prostituée, entraîne toute une bande de vagabonds dans une série d'aventures loufoques et quelquefois bouleversantes (Fr. 75).



JEUDI

8 mai

8:55 OUVERTURE ET HORAIRE
9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES ORALIENS
Francolinades.
9:30 ANIMAGERIE
L'Âne **(4e de 5).**
9:45 OUFS
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
11:00 AU FIL DE LA SEMAINE
11:30 LA MAISON DE PERSONNE
Tel est pris qui croyait prendre.
12:00 LES RICHESSES DE LA MER
Les Trésors engloutis. Les espagnols auraient précédé Cooke de 250 ans dans son aventure en Australie. Les fouilles archéologiques sous-marines tendent à le prouver. Ben et Eva Cropp plongent dans les eaux cristallines et nous remontent du whisky de 1884 ainsi qu'ils nous procurent la joie d'admirer plusieurs épaves échouées depuis 1803.
12:30 LES COQUELUCHES
Dir. mus.: Richard Grégoire. Réal.: Martin Gaudreau.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINÉMA •
Le Vieil homme et l'enfant. Drame réalisé par Claude Berri, avec Michel Simon, Alain Cohen, Charles Denner et Luce Labiole. Pendant l'occupation allemande, un petit Parisien juif est confié à un vieux couple vivant à la campagne. Le vieil homme, un antisémite par ignorance, demande au petit gars de vivre en bon catholique pendant quelques mois. Ils deviennent les meilleurs amis du monde (Fr. 66).
16:00 BOBINO
16:30 POP CITROUILLE
17:00 LES PIERRAFEU
17:30 NANNY
18:00 CE SOIR
19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
21:30 ZOOM SUR LES BÊTES LIBRES
Au pays des eaux claires et des matins dorés. Lors d'une expédition au Ceylan, des naturalistes démontrent comment les buffles passent une bonne partie de la journée dans l'eau pour éviter les piqûres des insectes.
22:00 DU TAC AU TAC
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 L'OPINION
23:05 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL
NOUVELLES DU SPORT
23:25 CINÉMA
Angoisse: la prochaine voix que vous verrez (Next Voice You See). Drame réalisé par Robert Tronson, avec Catherine Shell, Bradford Dillman et Geoffrey Chater. Un hold-up est commis dans une banque de Londres. La femme d'un célèbre pianiste est assassinée au cours du hold-up et lui-même est assommé et devient aveugle. Dix ans plus tard, il reconnait la voix de l'assassin mais ne peut voir celui qui parle (Brit. 75).

VENDREDI

9 mai

8:55 OUVERTURE ET HORAIRE
9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
Le Distributeur.
9:30 ANIMAGERIE
L'Âne **(dern. de 5).**
9:45 LES CONTES DE LA RIVE
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
11:00 MOI AUSSI, JE PARLE FRANÇAIS
La série explore, à travers la richesse, la quantité et la diversité des propos et des imagés, cette grande communauté d'êtres qu'est la francophonie mondiale. *La Belgique.*
11:30 GASPARD ET LES FANTÔMES
12:00 CINÉASTES DE LA FAUNE
Contrées sauvages et XXième siècle. Naturaliste, et sculpteur, Tom Sterling est aussi un grand observateur de la nature sauvage.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LES ATELIERS
D'Ottawa.
15:30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
Kangourous et koalas. Kangourous, koalas et autres marsupiaux d'Australie et de Nouvelle-Zélande.
16:00 BOBINO
16:30 LES HÉRITIERS
17:00 ARDÉCHOIS, COEUR FIDÈLE
18:00 CE SOIR
19:00 HEBDO.
Magazine d'actualité manitobaine où il sera question de la MAISON RIEL, en compagnie de Louis Lemieux, animateur.
GÉNIES EN HERBE:
Finales régionales.
20:00 À COEUR BATTANT
Feuilleton réalisé par Daniel Bertolino. Textes et scénarios: Jean-Pierre Liccioni et Daniel Bertolino. Coproduction: La Société de radio-télévision du Québec et les Producions Via le Monde Inc. Avec Robert Toupin et Ghislaine Paradis. *Le Pakistan (Les Kalashs): La Maison des danses* **(dern. de 2).**
20:30 HORS SÉRIE
La Couronne du diable. *Une rose, une épine.* 1164-1174. Becket est en exil en France. Il est accueilli par le pape à Sens. Le roi fait exproprier ses biens et bannit sa famille. Alienor met au monde une fille Jeanne en 1164 et un garçon Jean en 1167. En 1169, Becket tente une réconciliation avec Henri II, qu'il a excommunié, mais la tentation échoue et aboutit au martyre de l'Archevêque.
21:30 L'ENJEU
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:00 L'OPINION
23:05 TÉLÉJOURNAL RÉGIONAL NOUVELLES DU SPORT
23:25 SPÉCIAL RÉFÉRENDUM
24:25 CINÉMA
Pas de problème. Comédie policière réalisée par Georges Lautner. Avec Miou-Miou, Bernard Menez et Jean Lefèbvre. Un homme dans une rixe, meurt dans l'appartement d'une jeune fille qui sortait de prison. Cette dernière avec l'aide d'un ami étudiant en médecine, cherche à se débarrasser du cadavre. Ils décident de le cacher dans le coffre de l'auto du père de l'étudiant (Fr. 1975).







Exposition scientifiques à Sainte-Anne et Île-des-Chênes

Le 10 avril dernier s'est tenu à Sainte-Anne l'exposition scientifique des élèves de la 7e à la 12e année. Parmi les nombreux projets sur divers sujets, les gagnants de chaque catégorie ont participé à l'exposition divisionnaire à Île-des-Chênes le 18 avril.

Les vainqueurs de la médaille d'or de la 8e année française étaient Lise Fiola et Yvette Tougas.

Ginette Bouliane, Colette Vermette, Michelle Grégoire et Elaine Tougas one remporté la médaille d'argent à Sainte-Anne et se sont placées premières à Île-des-Chênes.

Denis Lajoie et Francis St-Hilaire ont obtenu la médaille de bronze à Sainte-Anne et une mention honorable à Île-des-Chênes.

Festival de musique à Somerset

Le 18e festival de musique, chant et danse de la division scolaire de la Montagne se déroulera à Somerset la semaine prochaine, mardi, mercredi et jeudi, les 6, 7 et 8 mai. Il y aura des participants des villages de Saint-Claude, Haywood, Bruxelles, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Léon, Swan Lake, Mariapolis, Saint-Alphonse et Somerset.

La journée du mardi sera consacrée à la danse et aux activités rythmiques, au gymnase de l'école secondaire. John Trevenen, de Winnipeg, sera juge. Pendant la soirée, dès 19h30, des catégories de piano, de flûte, trombette, clarinette et saxophone seront jugées par M. Marvin Johnson de Winnipeg, également au gymnase de l'école secondaire.

Mercredi, le piano sera à l'honneur toute la journée, à la salle communautaire, avec M. John Melnyk, de Winnipeg, comme juge. La soirée, à la salle communautaire commençant à 19h30, sera dédiée au chant, alors qu'on pourra entendre des choeurs, des solos et des duos. M. Earl Davey viendra de Brandon pour juger ces différentes catégories.

Le lendemain, jeudi, on aura le choix de musique à l'école élémentaire, ou de chant à la salle communautaire.

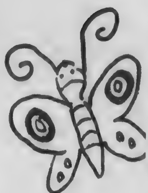
La soirée, qui débutera à 19h30 à la salle communautaire, sera des plus intéressantes. L'auditoire sera tenu en suspens alors que les gagnants de trophées dans les catégories de chant concourront pour le trophée de la Caisse populaire de Notre-Dame-de-Lourdes, décerné au participant le plus méritant. Le trophée du docteur Hubert Delaquis sera ensuite remis au concurrent le plus méritant parmi les gagnants de trophées dans les différentes catégories de piano.

Il y aura aussi une compétition de choeurs de chant et le trophée de la famille Fraser sera décerné à la chorale la plus méritante. Un groupe gagnant de la catégorie des activités rythmiques s'exécutera aussi sur la scène.

La Page de Bicolo ...







Bonjour les amis!

J'ai eu la chance de visiter une ferme agricole cette semaine. Je me suis fait expliquer ce que chaque machine fait! **Bicolo**

N'oublie pas le grand Concours du Printemps!

Pour les petits:

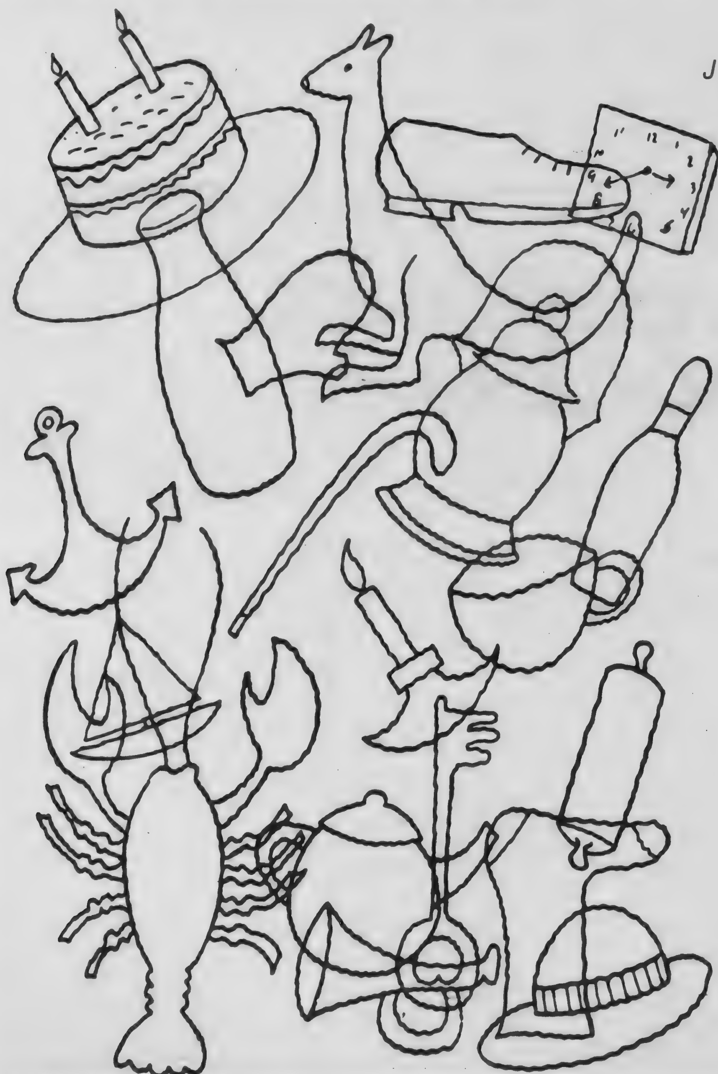
Dessine ce que tu aimes le plus au printemps.

Pour les plus grands:

Complète la bande dessinée parue dans ta page du 17 avril.

Le concours se termine **le 15 mai.**

Combien d'objets vois-tu? Fais une liste. Ensuite compare avec les réponses sur l'autre page.



J'ai reçu d'autres dessins d'Indiens. Vois comme ils sont beaux!



Lise Blondeau 6 ans
11 Penfold Saint-Boniface



Renée Lavergne.
Saint-Pierre-Jolys

MEMBRE GAGNANT

No 5121

Chantal GOBEIL 6 ans

Lorette

Ma visite à la ferme

Voici ce que j'ai appris sur les machines agricoles les plus utilisées à la ferme aujourd'hui.





Trois moissonneuses-batteuse automotrices.

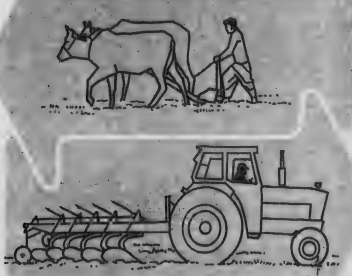


Voici un tracteur à quatre roues motrices.



La semeuse tirée par le tracteur.

Regarde comme ça a changé!





— C'est au moyen de ce bouton qu'elle fonctionne.

Moissonneuse-batteuse

La partie moissonneuse sert à amasser le grain coupé. Ensuite le grain est rendu a la partie batteuse de la machine où la graine est séparée de la paille par des dents sur un tonneau-roulant. Le grain est ensuite séparé de la balle par le soufle d'air d'un ventilateur. Le grain est collectionné dans la machine et la paille est hachée et jetée par arrière.

Presse

La presse sert à emballer la paille qui sert pour la litière des animaux et le foin qui sert comme nourriture des animaux.

Déchaumeuse

Au Canada la déchaumeusse sert souvent à trois travaux-Premièrement elle sert comme semeuse. Les disques font un sillon dans lequel la graine de semence tombe et la terre la recouvre. Deuxièment, elle sert pour ameublir le sol et enterrer le chaume après la saison. Troisièment la déchaumeuse sert à tuer les mauvaises herbes parce qu'elle les déplace et découvre les racines.

Andaineuse

Cette machine sert à couper le grain et à le déposer en rangée sur le sol pour qu'ensuite la presse ou la moissonneuse batteuse puisse l'amasser facilement.

Herse

La herse est une large machine avec plusieurs dents qui sert à émietter les mottes de terre. Le fermier herse ses champs une ou deux fois après avoir semé

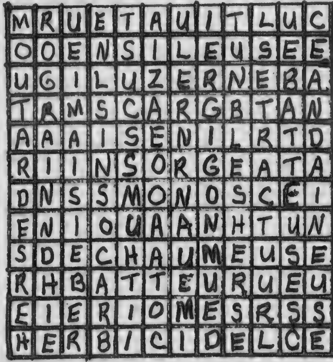
Cultivateur

Le cultivateur sert a tenir le sol meuble et à tuer les mauvais herbes. En France les cultivateurs appellent cette machine un "canadien".

La moissonneuse-batteuse et l'andaineuse sont souvent automotrices c'est à dire qu'elles n'ont pas besoin de tracteur pour les tirer.

Voici un mot mystère sur la FERME

tracteur	moissonneuse	son
herse	batteuse	batteur
herbicide	déchaumeuse	semoir
moutarde	ensileuse	andaineuse
luzerne	cultivateur	herse
grain	avoine	maïs
blé	lin	orge



M	R	U	E	T	A	U	I	T	L	U	C
O	O	E	N	S	I	L	E	U	S	E	E
U	G	I	L	U	Z	E	R	N	E	B	A
T	R	M	S	C	A	R	G	B	T	A	N
A	A	A	I	S	E	N	I	L	R	T	D
R	I	I	N	S	O	R	G	E	A	T	A
D	N	S	S	M	O	N	O	S	C	E	I
E	N	I	O	U	A	A	N	H	T	U	N
S	D	E	C	H	A	U	M	E	U	S	E
R	H	B	A	T	T	E	U	R	U	E	U
E	I	E	R	I	O	M	E	S	R	S	S
H	E	R	B	I	C	I	D	E	L	C	E

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....

Adresse: ....

....

Code postal: ....**Âge:** ....

Réponse du mot mystère:
Machines agricoles

Les objets cachés

Ancre	Canne
Cornet	Bouteille
Clé	Soulier
Homard	Bas
Cafetière	Mitaine
Horloge	Rouleau à pâte
Chandelle	Quille
Tasse	Kangourou
Chapeau	Gâteau
Bateau à voile	Lanterne

Nouveaux membres

5584	**Michael Toupin**	Saint-Léon
5585	**Eric Toupin**	Saint-Léon
5586	**Nicole Choiselat**	Saint-Boniface
5587	**Daniel Choiselat**	Saint-Boniface
5588	**Nina Lafreniere**	Notre-Dame-de-Lourdes
5589	**Diane Courcelles**	Sainte-Agathe
5590	**Michelle Tougas**	Tunder Bay, Ontario
5591	**Francine Lussier**	Saint-Boniface
5592	**April Macauley**	Sainte-Agathe
5593	**Mireille Fiola**	Sainte-Anne

Nécrologie

Napoléon Joseph MIRON

Napoléon Joseph Miron est décédé au foyer Gendreau à Sainte-Rose-du-Lac, le 20 avril, 1980, à l'âge de 96 ans.

Il était né à Sturgeon Bay, Wisconsin, et était venu au Manitoba en 1906 avec son père Adolphe Miron, son frère Albert, et sa soeur Libby. Il a vécu presque toutes ses années dans les environs de Sainte-Rose et Laurier. En 1918 il épousa Emilienne Trottier de Laurier et ils eurent six enfants.

Il est survécu par ses six enfants, Gabrielle, Mathilde, Gustave, Cécile, Charles et Albert, trente-trois petits-enfants et vingt-quatre arrière-petits-enfants. Son épouse mourut en 1963.

Il est aussi survécu par deux neveux au Etats-Unis, Omer et Wilfrid Miron; trois neveux et une nièce au Manitoba, Julien Lambert, Bernard et Esma (Mme Mac Intyre).

REMERCIEMENTS

La famille Miron désire remercier sincèrement le personnel du foyer Gendreau à Sainte-Rose pour les bons soins que M. Miron a reçus durant ses 5 ans passés au foyer.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu ANTOINETTE COLLET, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, veuve, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, avant le 15e jour du mois de juin, A.D. 1980.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 18e jour du mois d'avril, A.D. 1980.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE & TEILLET

Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de JOSEPH FERNAND CHARETTE, du village de Saint-Malo, au Manitoba, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170 rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le **13e jour de juin 1980.**

DATÉ à Winnipeg au Manitoba ce 23e jour d'avril 1980.

MARCOUX BETOURNAY GUAY Procureurs de la succession.

Les petites nouvelles

Le programme de printemps de l'Association de danse internationale

L'association de danse internationale M.I.F.D.A. (Manitoba International Folk Dance Association) commencera son programme de danse du printemps le 11 mai 1980, au Y.M.C.A., 301, rue Vaughan. Les cours se donneront chaque dimanche soir pendant 4 semaines, c'est-à-dire les 11, 18 et 25 mai ainsi que le 1er juin, de 19h à 22h.

Parmi les membres de l'association et ses professeurs de danse on retrouve des personnes de divers troupes de spectacle de Winnipeg telles Les Danseurs de la Rivière-Rouge, "Village Green English Country Dancers" et "Nederlandse Klompen Dansers".

M.I.F.D.A. -débutera son programme du printemps par un atelier d'une journée, soit le 10 mai à l'école Regent Park, 411, rue Moroz, Transcona.

Le matin on offrira un cours d'introduction à la valse et à la polka pour débutants et un cours plus avancé de danses grecques ainsi qu'un autre de danses russes. L'après-midi sera réservé aux danses internationales en général. Il y aura en plus une soirée sociale ce soir-là où il y aura des danses folkloriques et récréatives à la portée de tous. Quelques troupes présenteront des spectacles au cours de la soirée.

Les cours du dimanche sont de $.50 pour les membres de M.I.F.D.A. et $1.00 pour les personnes qui ne sont pas membres. Pour l'atelier du 10 mai les prix sont de $8.00 pour les membres et $9.50 pour les non-membres.

Les auteurs francophones de l'Ouest

Le Centre de ressources éducatives du Manitoba a récemment obtenu des fonds du Festival national du livre pour recenser les auteurs francophones de l'Ouest, et assurer la publication d'une brochure sur le sujet.

PÉTITION

Le Canada c'est mon pays

Appel aux Canadiens d'expression française au Manitoba

Étant donné que la vaste majorité des nôtres vivant au Manitoba se trouve dans l'impossibilité de faire connaître leur volonté, sur la question d'un "OUI" ou d'un "NON" quant à la séparation du Québec; nous, Canadiens d'expression française au Manitoba, agissant sous la tutelle d'un comité nommé "Le Comité Pro-Canadien", sollicitons votre appui pour un Canada bilingue Uni, de l'Atlantique au Pacifique.

Je, soussigné, d'âge majeur, n'appuie pas un "Oui" au référendum sur la séparation du Québec et appuie fortement les représentations du Comité Pro-Canadien sur cette question.

Nom ____________________

Adresse ____________________

No de téléphone

découpez et retournez cette formule signée au Comité Pro-Canadien, C.P. 103 Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B4 "Publiée avec l'autorisation du Comité Pro-Canadien"

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu LÉOPOLD REMILLARD, de Sainte-Anne, au Manitoba, cultivateur.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, avant le 1er jour du mois de juin, A.D. 1980.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 21e jour du mois d'avril, A.D. 1980.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE & TEILLET

Procureurs de la succession

Heure de tombée le vendredi à 15h

LE 100 NONS

L'assemblée annuelle du **100 Nons** aura lieu vendredi, le **23 mai** 1980, à **20h00** au foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Postes à combler au conseil d'administration:

Présidence (pour 2 ans)
Poste de secrétaire (pour 2 ans)
Poste de trésorier (pour 1 an)
Deux postes de conseillers (pour 2 ans)
Un poste de conseiller (pour 1 an)

Comité des nominations: **Gilbert Boissonneault**
Georgette Vrignon

Toute personne intéressée à se présenter à un des postes ci-dessus mentionnés est priée d'entrer en communication avec un des membres du comité des nominations.

Le 100 Nons, c'est quoi?
Le 100 Nons, c'est pour qui?
Venez nous en parler.
Le 100 Nons, c'est vous!!

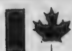
"UN RAPPEL"

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC. est une organisation fiducaire, sans but lucratif, qui prévoit l'administration de fonds variés, dont les revenus sont destinés aux oeuvres religieuses, charitables, et éducationnelles. Ces revenus peuvent être distribués sous formes de dons, de cadeaux, de bourses, à des associations, à des corporations, à des étudiants, et à toute autre personne ou organisme dont le but principal est de poursuivre des études, faire des recherches ou tout autre travail s'y rattachant, en vue de promouvoir l'épanouissement ou le développement de la langue et de la culture françaises dans la province du Manitoba. - - Sans toutefois y imposer des restrictions, la Fondation désire orienter ces études et ces recherches, du moins en partie, vers les communications humaines sous tous ses aspects.

Toute personne, société ou association désireuse de recevoir un appui financier est priée de se procurer une formule d'aide financière en écrivant à:

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC.
CASE POSTALE 102,
SAINT-BONIFACE (MANITOBA)
R2H 3B4

Les demandes reçues, **jusqu'au 31 mai 1980**, et accompagnées de la formule d'usage, seront étudiées par le Comité des Bourses et jugées selon leurs mérites.



Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

Projet:

Fournir et installer des fermetures d'admission d'eau et de tuyauteries aux soupapes de sécurité des chaudières thermiques, divers bâtiments, bfc Shilo (Manitoba)

Dossiers: SL 001 10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'est)

le vendredi 30 mai 1980

des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les devis et les formules de soumission seront exposés au Bureau de l'Association des Constructeurs à Winnipeg, Brandon

ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer les documents de soumission en adressant leur demande à notre Service des plans à l'adresse ci-dessous ou téléphoner l'indicatif régional **613 - 998-9549**, ou télex **053-4231**. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de $25.00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1915) Limitée.

Un dépôt de garantie si nécessaire au montant indiqué aux documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire,
Construction de Défense (1915) Limitée
Billings Bridge Plaza,
12ième étage, Immeuble SBI
2323 Prom. Riverside,
Ottawa, Ontario
K1A 0K3



l'assurance-vie desjardins



M. Gabriel-J. Dufault

L'Assurance-Vie Desjardins a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Gabriel-J. Dufault au poste de représentant dans les caisses d'épargne et de crédit des provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Bien connu dans cette région, Monsieur Dufault a acquis une solide expérience à la direction de plusieurs caisses d'épargne et de crédit et dans d'autres institutions financières.

Monsieur Dufault est chargé de présenter et d'expliquer les régimes d'assurance destinés aux membres, aux employés et aux dirigeants des caisses. Il est en outre conseiller technique auprès des caisses qui souscrivent des contrats auprès de la compagnie.

Le bureau de Monsieur Dufault est situé au 159, rue Marion, Saint-Boniface. Son numéro de téléphone est (204) 233-1533.



Philippe LAVACK
Directeur Général

SALON MORTUAIRE
Desjardins

357, RUE DES MEURONS, ST-BONIFACE, TEL.: 233-4949



Public Service Canada — Fonction publique Canada



ÊTES-VOUS EXPERT-COMPTABLE?

Si une carrière stimulante et variée vous intéresse, Revenu Canada, Impôt peut vous l'offrir. En ce moment des postes de vérificateurs et de comptables sont disponibles. Vous pouvez devenir spécialiste du fisc et acquérir une expérience considérable en vérifiant les registres financiers de toutes sortes d'entreprises, aussi bien ceux de l'entrepreneur le plus modeste que ceux de grandes corporations.

EXCELLENTS TRAITEMENT ET BENEFICES

Si vous êtes engagé, votre traitement variera, selon vos compétences, entre $21 125 et $33 772. Il y a de nombreuses occasions d'avancement à l'intérieur de cette échelle salariale et même au-delà. Les bénéfices offerts par la Fonction publique comprennent un régime de pension avantageux ainsi qu'une allocation cumulative de vacances et de congés maladies.

FORMATION EN COURS D'EMPLOI

Nous vous offrirons une formation dans tous les domaines de l'administration fiscale y compris la gestion, la vérification par ordinateur, les enquêtes spéciales et la législation pertinente. Nous pouvons vous offrir une expérience étendue dans les domaines de la vérification et de la comptabilité, grâce à la variété de systèmes comptables auxquels nous avons affaire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Si vous êtes diplômés C.A., C.G.A. ou R.I.A., nous sommes intéressés à recevoir de vos nouvelles. Pour certains postes la connaissance de l'anglais ou du français est essentielle, pour certains autres la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingue. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'Etat.

"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante; Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".

COMMENT SE PORTER CANDIDAT

Il y a de nombreux postes vacants au pays (surtout dans les provinces de l'Ouest) et au besoin les frais de déplacement pourront être remboursés. Pour tout renseignement ou pour présenter votre candidature, prière de vous adresser au bureau de la Commission de la Fonction publique à l'adresse suivante:

Wendy Suarez (204) 949-2463
Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau régional du Manitoba et de la Saskatchewan
286, rue Smith, Pièce 500
Winnipeg (Manitoba) R3C OK6

Numéro d'autorisation: 310-106-102
No de référence: 80-AU-PSC-1
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes.

Emond Roofing & Siding Co.

Estimation gratuite

C'est le moment de faire vérifier votre toit avant les pluies du printemps.

Bardeaux d'asphalte et de cèdre.

Isolation de maisons, greniers, murs et sous-sols

Isolation sous le programme du gouvernement - à un prix aussi bas que **$9.33** par mois- Téléphone : **247-3247**

La Division Scolaire de la Rivière Seine
est à la recherche d'un

DIRECTEUR

pour

l'École de Saint-Adolphe (M à 9)

Entrée en fonction - septembre 1980
Doit être bilingue

Envoyer votre candidature et votre curriculum vitae avant le **10 mai** à:

Paul Ruest, Directeur général
Division Scolaire Rivière Seine
C.P. 160
Sainte-Anne, Manitoba
R0A 1R0



Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

DIRECTEUR, POLITIQUE POUR LES SERVICES DE SANTE AUX AUTOCHTONES

Traitement: $33 600 — $46 200
No de référence: 80-ES-75

Santé et Bien-être social
Direction générale des services médicaux
Ottawa (Ontario)

Fonctions

Sous la direction générale du Directeur général, Politique, planification et évaluation, le titulaire du poste est chargé de:

- Préparer, promouvoir, négocier, mettre en vigueur et contrôler les programmes de transfert aux autochtones du contrôle administratif des programmes de santé;
- Préparer, coordonner et fournir avis, programmes et conseils y compris l'encouragement du perfectionnement professionel des autochtones, en vue de l'amélioration des services et des structures communautaires des autochtones;
- Mettre au point, promouvoir et maintenir les politiques de la Direction générale influençant d'autres ministères du gouvernement fédéral et ayant trait à la santé et au bien-être des populations autochtones;

Titres de compétence

- Diplôme professionnel en médecine ou en hygiène publique ou vaste expérience pouvant être considérée comme équivalente.
- Expérience pratique de la conception, de l'application et de la gestion des programmes de santé et de bien-être social concernant les populations autochtones.
- Vaste expérience du traitement des questions complexes de politique sanitaire concernant les besoins et les aspirations culturelles, sociales et économiques des populations autochtones du Canada.

Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'Etat.

"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante; Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Direction générale des programmes de la Haute direction
Commission de la Fonction publique du Canada
L'Esplanade Laurier, Tour Ouest, 20e étage
Ottawa (Ontario) K1A OM7
Date limite: le 23 mai 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

SERVICE DE CONSEILLER

offert aux individus, couples, personnes séparées, familles ou groupes.

POUR RENDEZ- VOUS

Gilles Beaudry, c.s.v. Tel: **247-8295**
M.A. en Conseiller matrimonial
261, rue Des Meurons, Saint-Boniface



Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada

FORMATION INSTITUTIONELLE

La Commission d'emploi annonce qu'il y a des vacances dans certains cours (ci-dessous) commençant en septembre 1980. Pour être éligible on doit:

a) avoir au moins 17 ans;
b) avoir été hors du système scolaire pour au moins 12 mois; et
c) être recommandé par un conseiller en main d'oeuvre.

Si vous remplissez toutes ces conditions, la Commission paiera les frais de votre cours, et en plus vous donnera une allocation, le total dépendant de votre état civil.

- **réparation de carosseries;**
- **mécanique d'automobiles;**
- **mécanique de moteurs diesel;**
- **usinage de métaux**

Tous ces cours, d'une durée de 10 mois, sont donnés au "Red River Community College". Pour plus d'information, consultez le Centre d'Emploi qui dessert votre région.

La Division Scolaire de la Rivière Seine
est à la recherche d'un

DIRECTEUR

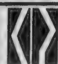
pour

l'École secondaire de La Broquerie

Entrée en fonction - septembre 1980
Doit être bilingue

Envoyer votre candidature et votre curriculum vitae avant le **10 mai** à:

Paul Ruest, Directeur général
Division Scolaire Rivière Seine
C.P. 160
Sainte-Anne, Manitoba
R0A 1R0



La Centrale des Caisses Populaires du Manitoba Ltée

est à la recherche d'un(e)

COMMIS-MÉCANOGRAPHE

à temps partiel régulier, le soir de 18h à 22h, du lundi au vendredi.

Fonctions:

Opérer machine comptables et travail de commis

Qualifications:

- Bilingue (français-anglais)
- Connaissance du système bancaire
- Préférence au candidat(e) qui a de l'expérience avec machines NCR 482 ou NCR 775

Salaire

négociable selon expérience et qualifications
Entrée en fonctions le plus tôt possible

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature avant le 9 mai 1980 à

Jean B. Gaudry
Gérant de bureau
La Centrale des Caisses Populaires
C.P. 68
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: **247-8988**

Collège communautaire de Saint-Boniface

Recherche:
Un professeur de:

STÉNOGRAPHIE/SHORTHAND
et de:
PROCÉDÉS DE BUREAU/OFFICE PROCÉDURES

Salaire selon les qualifications et l'expérience tels qu'indiqué dans la convention collective.

Communiquez avec le
Directeur du Collège Communautaire
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7
Tel: 233-0210

ÉDUCATEUR (TRICE)

demandée à temps partiel
Prématernelle d'immersion française
commençant sept '80 à Fort-Garry.

Soumettez votre candidature par écrit à
Mme Y. Spence
26 Macalester Bay
Winnipeg, Manitoba
R3T 2X5

Division Scolaire Rivière-Seine

École de Saint-Adolphe

est à la recherche

d'un professeur orthopédagogue

Doit être bilingue

Travail à mi-temps pour septembre 1980. (Possibilité d'une autre demi journée au niveau primaire)

Adressez vos demandes à:

l'École Saint-Adolphe
A. St-Hilaire, directeur
Saint-Adolphe, Manitoba
R0A 1S0
Téléphone: **(1) 883-2507**
(1) 883-2182

Êtes-vous une infirmière qui veut progresser?

Si oui, nous pouvons vous offrir l'opportunité de continuer à apprendre et à progresser dans votre carrière.

- Nous nous servons de la qualification des patients.
- Nous nous servons des dossiers de problèmes d'orientation.
- Nous suivons les progrès des infirmières.
- Nous évaluons le niveau de vie des infirmières.

Nous croyons que ces compétences sont importantes à quiconque travaille en qualité d'infirmière. Le croyez-vous? Nous avons des postes compétitifs disponibles à l'hôpital général, hôpital de réhabilitation et centre hospitalier pour femmes.

S.V.P. veuillez vous adresser à:

M. Eugène F. Gerbasi
Manager Employment &Training
Health Sciences Centre
700, William Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3E 0Z3

National Harbours Board — Conseil des ports nationaux

Conseil des Ports nationaux

Port de Churchill
Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la mention "SOUMISSION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES CULBUTEURS DE WAGONS, PORT DE CHURCHILL, CHURCHILL, MANITOBA" seront reçues au bureau du Secrétaire, Conseil des ports nationaux, 14e étage, 320 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1A 0N6, jusqu'à **trois heures** de l'après-midi heure avancée de l'est, jeudi, **le 15 mai** 1980, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public par le Conseil.

Devis, formules de soumission et de contrat, cédule "A", les conditions ouvrières et enveloppes pré-adressées peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du directeur général, Conseil des ports nationaux, B.P. 217, Churchill, Manitoba, R0B 0E0, ou au bureau du soussigné contre un dépôt de cent dollars ($100.00) lequel sera remboursé sur retour en bonne condition des documents susnommés en deçà d'un mois de la date fixée par la réception des soumissions. S'ils ne sont pas retournés dans ce delai le dépôt sera forfait.

Tels que stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F.D. Ellam
Secrétaire de la Corporation

TRANSPORTS CANADA

Appel d'offres

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 15h, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 6e étage, 125, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus.

Projet

2352-79-66 - Construction d'un bâtiment destiné à la fabrication d'hydrogène à l'aéroport de Baker Lake (T.N.-O.)

Date limite: **le 29 mai 1980**

Dépôt: chèque visé de $25 fait à l'ordre du Receveur général du Canada

Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être consultés aux bureaux des Associations des constructeurs de Winnipeg et d'Edmonton.

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels.

Pour de plus amples renseignements, appelez le **(204) 949-4329**.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F.E. Lay
Administrateur, région du Centre
Administration canadienne des transports aériens

BOUCHARD REALTY

Téléphone
(1) 433-7502
SAINT-PIERRE-JOLYS
Manitoba

SAINT-PIERRE
Boucherie avec chambre froide, complètement équipée. Prix très raisonnable. Appelez-nous pour plus d'informations.

SAINTE-ANNE
"Hobby-Farm" de 6 acres, bungalow de 3 chambres à coucher. Étable avec "barn cleaner" 2 grainеries en métal et un "feed hopper" à prix très raisonnable.

SAINT-MALO
Près du lac beau grand lot boisé possession immédiate.

ÎLE-DES-CHÊNES
Beau bungalow d'un an 3 chambres à coucher tapis mur à mur dans salon salle de bains 2 pièces, attenante à la grande chambre à coucher garage sur beau grand lot boisé.

Sud de Saint-Malo
2 beaux morceaux de terrain boisé, un 65 acres, l'autre de 210 acres. Prix très raisonnable.



VOYAGEUR AUTO LEASING & RENTAL
LOCATION DE VOITURES
...à la journée, à la semaine, au mois, à l'année.

366, rue Marion
Saint-Boniface, Man. Tél.: 233-7018
Division de DeGagné Motors (1967) Ltée



TRANSPORTS CANADA

Appel d'offres

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 15h, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 6e étage, 125, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus.

Projet

2352-80-16 - Création et installation d'un répertoire lumineux à l'aéroport de Saint-Andrews

Les travaux qui doivent être exécutés sont les suivants: fournir et installer une enseigne lumineuse comprenant le plan de l'aéroport et sa légende, ainsi qu'un répertoire de 20 entreprises commerciales.

Date limite: **le 23 mai 1980**

Dépôt: chèque visé de $25 fait à l'ordre du Receveur général du Canada

Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être consultés au bureau de l'Association des constructeurs de Winnipeg.

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels.

Pour de plus ample reseignements, appelez le **(204) 949-4329.**

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F. E. Lay
Administrateur, région du Centre
Administration canadienne des transports aériens

ALEXANDER AGENCIES
261-7170

194, rue Despins-Saint-Boniface
Ouvert au public
le dimanche **4 mai** entre **13h** et **16h**
Venez voir cette aubaine à **$44,900**



Pour plus d'informations, téléphonez à Joe Campeau: **269-3303** ou **261-7170**

À LOUER

SAINT-BONIFACE

Garçonnières et appartements de une et deux chambres à coucher. Une et deux chambres à coucher avec lave-vaisselle. Le loyer comprend chauffage, poêle, réfrigérateur, climatisation, tapis, draperies, stationnement. Éclairage payé par locataire. Composer **247-4942 ou 489-3461.**

RUE DES MEURONS

Garçonnières et appartements de 1 et 2 chambres à coucher. Une chambre à coucher avec balcon. Loyer comprend poêle, réfrigérateur, climatisation, tapis, draperies (lave-vaisselle dans appartements de 1 et 2 chambres à coucher), stationnement. Composer **247-4942 ou 489-3461.**



TRANSPORTS CANADA

Appel d'offres

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 15h, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 6e étage, 125, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus.

Projet

2352-79-15 - Construction d'un balisage lumineux à l'aéroport du Pas (Manitoba), y compris l'installation d'indicateurs visuels de pente d'approche (VASIS) et de balises de piste à intensité moyenne, le déplacement des commandes d'éclairage en place, l'installation de manches à vent lumineux et tous les travaux connexes.

Date limite: **le 23 mai 1980**

Dépôt: chèque visé de $25 fait à l'ordre du Receveur général du Canada

Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être consultés au bureau de l'Association des constructeurs de Winnipeg.

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels.

Pour de plus amples renseignements, appelez le **(204) 949-4329**.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F.E. Lay
Administrateur, région du Centre
Administration canadienne des transports aériens

À VENDRE

Saint-Boniface - Maison de 4 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage.
Pour visiter téléphoner à:

Paul Boisonault à 257-9692 (Pager 01) ou 261-8454

Block Bros. McKague Sigmar Realty

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, Saint-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Res.: 269-3360
Ron Res.: 257-2267

"Public Open House"

Samedi le 3 mai **13 h à 17 h**
177, rue Hill - Saint-Boniface

Prix exceptionnel pour cette spacieuse maison familiale. Comprend: appartement de une chambre à coucher au 1er étage et 3 chambres à coucher au rez-de-chaussée; peut facilement servir de logement à une seule famille. Beaucoup d'autres extras qui valent définitivement la peine de vous déplacer pour aller visiter.

Prix réduit de **$3,000.**

Attrayant bungalow, situé dans un cul-de-sac, dans un cadre naturel de plus de 2 acres. Taxes basses et coût de chauffage satisfaisant, vous prouvant que d'habiter à la campagne est le milleur choix. Le propriétaire est transféré et doit vendre.

"Public Open House

Dimanche 4 mai, **13 h à 17 h**
17, Portland Avenue - Saint-Vital

Le marché est à la hausse! Nous vous offrons d'économiser en achetant ce pittoresque bangalow de 2 chambres à coucher. Bien situé sur un beau lot de 50' au prix de $39,900. Venez le visiter!

Puisque vous n'êtes pas homme à tout faire!

Installez vous à l'aise dans cet unique bungalow. Complètement rénové, extraordinairement bien décoré. Tout le travail est déjà fait; ce qui vous reste est d'aménager et d'en profiter.

Les petites annonces

À LOUER: 342 rue Dubuc un appartement d'une chambre à coucher, entreé et salle de bains privées - poêle, réfrigérateur, et machine à laver - nouvellement peint $170.00 - téléphoner (1) 878-3246 ou 247-6101 après 18h
-328-

À louer-rue Aulneau - appartement de 1 chambre à coucher complètement meublé facilité de lavage - pas de stationnement Téléphoner après 18h: 247-6138
-326-

À LOUER - un apartement pour personne seule au Chalet Malouin Inc; à Saint-Malo, Manitoba.
-332-

À VENDRE - bateau à voile - 14' "Hobie catamaran" - skis nautiques en très bonne condition - Prix - $50.00 - Bicyclette Peugeot à 10 vitesses, en très bonne condition Prix - $150.00 - Téléphoner: 233-7696
-335-

Vente privée - Bungalow de 2 chambres à coucher - tapis mur à mur cuisine avec armoies en chêne-nouveau linoléum incrusté - salle à manger - sous-sol avec salle de récréation et 3 chambres à coucher - salle de douche. toute la maison vient d'être isolée et rénovée. Toutes draperies incluses - garage simple - place de stationnement pour une autre voiture. $32,-500 - Téléphoner: 233-0870 pas d'agent
-319-

On demande - une voiture usagée Nova 1974-1978 en bon état. À vendre - belles portes d'armoires de cuisine en chêne et en aulne. Bon choix; de toutes les dimensions. Teintes et vernies. $2.00 à $9.00 chacune. À louer à Saint-Vital - maison meublée de 2 ou 3 chambres à coucher, presque neuve. Comprend tous les appareils électroménagers. Disponible pour les mois d'été seulement. Tapis, garage double, télévision couleur. $400.00 par mois. Téléphoner: 253-4175
-317-

À VENDRE - cuisinière électrique (marque Viking) en bonne condition $50 à 60 - Téléphoner à 237-0374
-327-

VENTRE PRIVÉE - valeur $49.000, vendrait $35,900.00 - comme neuf, très bon duplex de 9 grandes pièces, entièrement rénové. Inclus fénêtres, toît, auvents, tapis et revêtements de sol neufs. Fraîchement peint intérieur et extérieur - sous-sol complet - très bien bâti (environ 29 ans) - isolation complète - beau grand lot profond et clôturé - garage et place de stationnement - très bien situé à Winnipeg (10' de Saint-Boniface) - près de l'école, des autobus et des magasins - doit être vu pour être apprécié - pourrait avoir un revenu minimum d'environ $550,00 par mois - téléphone: 255-2825 après 18h - pas d'agent s.v.p.
-324-

À LOUER - 521 rue Ritchot - un appartement de deux chambres à coucher; entrée et salle de bains privées, poêle, réfrigérateur et stationnement inclus Libre le 1er mai. Téléphoner: 235-1009 aprés 17h30
-331-

"Poussette pour jumeaux s.v.p." appeller: 253-2747
-321-

Vente privée - Bungalow de 2 chambres à coucher - tapis mur à mur cuisine avec armoires en chêne-nouveau linoléum incrusté - salle à manger - sous-sol avec salle de récréation et 3e Chambre à coucher - salle de douche; toute la maison vient d'être isolée et rénovée. Toutes draperies incluses - garage simple - place de stationnement pour une autre voiture. $32,-500 - Téléphoner: 233-0870 pas d'agent
-319-

À VENDRE - Sainte-Agathe - plusieurs grands lots dans un nouveau développement avec service d'eau, égouts et la rue. Téléphoner: (1) 882-2203.
- 310 -

À VENDRE: Saint-Vital, maison de deux chambres à coucher, en excellente condition. Près de l'église et de l'autobus. Appeller: 247-3335
-316-

Travail demandé - jeune homme ambitieux, âgé de 15 ans, avec un permis de travail, cherche emploi pour fin de semaine et vacances d'été. Composer: 257-5134
-334-

À Partager - $70.00 par mois - Appartement de 4 pièces. Rue Laverendrye. À Vendre - Disques - Table tournante "Sansui" SR222. système de lumiè res pour Disco (Juke Box) A voir! Téléphoner: 237-1748
-329-

Dame de 60 ans honnête et sincère aimerait renconter homme du même âge pour compagnon - ecrivez à boîte No. 325 **LA LIBERTÉ**
-325-

À LOUER- Terrain idéal pour roulotte Lac Manitoba Téléphoner: 257-3235
-322-

À LOUER - appartement double dans Villa des Chênes. Appelez 1-878-3295 ou écrivez C.P. 518, Ile-des-Chênes, Manitoba.
-330-

Belle antiquité à vendre: métier à tisser à deux pédales, vieux de cent ans, en très bonne condition, acheté au musée Dunlop - Appeler le 475-2423
-333-

À VENDRE 1 guitare accoustique (avec étui dur) toute neuve a servi pour quelques leçons pour 85.00; 1 poêle "gibson 2", très propre $50.00 Téléphoner à (1) 433-7818
-318-

Les petites annonces
"GRATUITES"

AVOCATS-NOTAIRES

ASSUREURS

ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION

OPTOMÉTRISTES

COMPTABLES

CHIROPRATICIENS



Deuxième prix en "Conversational French". De gauche à droite: Jocelyne Johnson, Michelle Funk, Kristin Schwark, Sheila Lagimodière et Angela Walker.



Deuxième prix en immersion. De gauche à droite: Lizanne Rozière, Kirsten Boldt, Stacy Hookham et Sherri McLean.



Premiers prix en "Conversational French". De gauche à droite: Angela R. Turski, André Leclair, Joanne Lafournaise, Shawn Lavallée et Elizabeth Ste-Marie.



Premiers prix en immersion. De gauche à droite: Nancy Watts, Cheryl Unraw, Jacqueline Durant et Lisa Yestrau.

Concours de récitation de poésie dans la division Seine

À l'école Lagimodière de Lorette, 57 élèves ont participé le 15 avril au concours de récitation de poésie. Les élèves représentaient les écoles de Île-des-Chênes, La Salle, Lagimodière, Lorette Secondaire, Saint-Adolphe, Sainte-Anne et Saint-Norbert.

La première place pour la section Immersion a été obtenue par Nancy Watts (Saint-Norbert), Cheryl Unraw (Île-des-Chênes), Jacqueline Durant (Saint-Norbert), Lisa Yestrau (Sainte-Anne). En deuxième place, les gagnants ont été Lizanne Rozière (Saint-Norbert), Kirsten Boldt (Saint-Norbert), Stacy Hookham (Saint-Norbert), Sherri McLean (Saint-Norbert) et troisième, Anju Bector (Saint-Norbert) et Lorne Laliberté (Île-des-Chênes).

Dans la section de "Conversational French", les gagnants de première place ont été: Angela Turski (Saint-Norbert), André Leclair (Lorette), Joanne Lafournaise (Sainte-Anne), Shawn Lavallée (La Salle), Elizabeth Ste. Marie (Sainte-Anne); en deuxième place: Jocelyne Johnson (Lorette), Michelle Funk (Saint-Adolphe), Kristin Schwark (Île-des-Chênes), Sheila Lagimodière (Sainte-Anne), Angela Walker (Île-des-Chênes); et en troisième place: Dawn Fisher (Île-des-Chênes), Céleste Boulianne (Sainte-Anne), Linda Buss (Sainte-Anne), Elizabeth Van Gorp (Île-des-Chênes), Leah Lansard (Lorette).

Les élèves ont déployé beaucoup de fierté en récitant les poèmes devant leurs parents et leurs amis. Colette Rozière, Geraldine Griffiths, et William Danylchuk ont, gracieusement, agi comme maître de cérémonies. La surveillance des élèves a été effectuée par Léona Manaigre, Suzanne Swan, et Linda Friesen, tandis que les photos ont été assurées par Carmelle Vermette.

Le Festival national du livre à la bibliothèque publique de Saint-Boniface

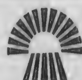
Pendant le Festival national du Livre qui se déroulera cette année du 2 au 11 mai, les Canadiens seront appelés à prendre connaissance de la qualité des écrivains et des éditeurs canadiens.

Pour sa part la Bibliothèque publique de Saint-Boniface a prévu des activités pour son public. Il y aura une exposition de livres canadiens. Aussi afin d'assurer une participation active les gens seront invités à emprunter des livres canadiens, chaque emprunt leur donnant la chance de gagner un livre lors du tirage qui aura lieu le 12 mai.

L'activité principale du Festival sera la causerie que donnera **M. Jacques Gouin** au sous-sol de la Bibliothèque le 7 mai à 19h30.

Les enfants sont eux aussi conviés à partager le plaisir de lire des livres canadiens. À cette fin il y aura dans la section des enfants une exposition mettant en vedette les créations de plusieurs auteurs de talent tels **Henriette Majour, Suzanne Martel, Gabrielle Roy** et **Claude Aubry**.

De plus on distribuera aux enfants signets et ballons. Enfin ils pourront participer à un tirage aux mêmes conditions que les adultes. Le tirage se fera lors d'une petite fête qui aura lieu à leur intention le 9 mai à 16h00.



Les éditions du blé

boîte postale 31, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Pour enfants

Contes

Manito, Maurice Deniset-Bernier ($5.95)

La Moto bleue, Nadine Mackenzie ($1.50)

Théâtre

Les Eléphants de tante Louise, Roger Auger ($3.00)

Le Vieux Mathurin, en collaboration ($5.95)

Cahiers d'activités

Nico et Niski visitent le Manitoba, Réal Bérard, Claude Dorge ($1.50)

Nico et Niski au Festival du Voyageur, Réal Bérard, Claude Dorge ($1.00)









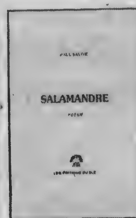


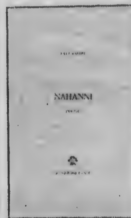
Romans

Louison Sansregret, Métis, Marius Benoist, Prix Champlain 1977 ($7.00)

Le Pensionnaire, Roger Legal, Paul Ruest ($5.95)







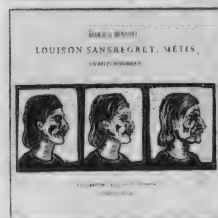
Poésie

Salamandre, Paul Savoie ($7.00)

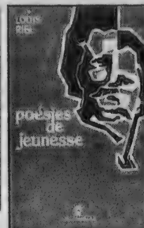
Nahanni, Paul Savoie ($4.50)

Oeuvre de la première mort, J.R.L. Léveillé ($5.00)

Louis Riel: poésies de jeunesse, Glen Campbell, Thomas Flanagan, Gilles Martel ($8.95)





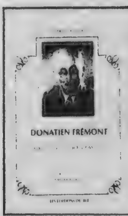


Collection Soleil

Donatien Frémont, journaliste de l'Ouest canadien, Hélène Chaput, Prix Champlain 1978, ($7.00)

Gabrielle Roy, sous le signe du rêve, Annette Saint-Pierre, ($7.00)



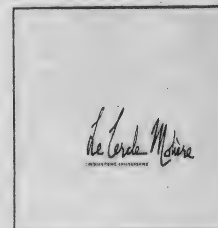




Divers

Le Cercle Molière, cinquantième anniversaire ($7.00)

Chansons à répondre du Manitoba français, Marcien Ferland ($15.00)





en vente au
180, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
(Manitoba)

Supplément de: La Voix Acadienne, Le Courrier, Bonjour Chez-Nous, Le Rempart, Le Nord, Le Voyageur, Le Carillon, Le Journal de Cornwall, Le Toronto Express, La Liberté, L'Eau Vive, Le Franco-Albertain, Le Soleil de Colombie, Le Madawaska, La Boueille, Le Point, Le Voilier, L'Aviron, La Tribune, Le Droit, Franco-Tem, L'Evangéline.

MAI 1980

ZOOM

Face au référendum

Une stratégie audacieuse de la FFHQ

Quel est le dénominateur commun des membres de la F.F.H.Q. relativement à la question référendaire? En dépit du fait que les membres soient divisés, quant à la possibilité d'endosser explicitement un OUI au référendum, un consensus s'est toutefois établi quant à l'impossibilité de militer pour le NON au référendum. Plusieurs raisons justifient une telle prise de position.

UN MANQUE DE VOLONTE POLITIQUE DE NOS GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Les conférences constitutionnelles des années '70 n'ont abouti à rien de vraiment substantiel en ce qui a trait aux droits des francophones hors Québec. Bien que de beaux principes aient été invoqués pour satisfaire les besoins pressants de l'unité canadienne, les droits des communautés francophones hors Québec n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance sérieuse.

Même l'enchâssement des droit linguistiques dans une future constitution suscite de sérieuses réserves au Canada anglais. Ainsi, par exemple, le 24 mars dernier, le Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. **John Buchanan, réitérait** son **refus d'inscrire les droits linguistiques dans la Constitution.** De ce fait, il rejetait l'une des propositions importantes du Livre Beige des libéraux québécois. Quelques jours auparavant, le Premier ministre du Manitoba, **M. Sterling Lyon, soulignait que M. Ryan devait prouver que le Canada a vraiment besoin de changements constitutionnels** (voir **"The Gazette", le 20 mars 1980.**) D'ailleurs, même si certains premiers ministres anglophones souscrivent à certains principes généraux contenus dans le Livre beige, il faudrait voir si cet accord est vraiment le fruit d'une longue et sérieuse réflexion plutôt que le fruit d'un empressement à prendre tous les moyens possibles pour faire échec à la thèse du gouvernement du Québec.

LES DIFFICULTES DE L'EXPERIENCE CANADIENNE POUR LES FRANCOPHONES HORS QUEBEC

Plusieurs fédéralistes soulignent que l'actif de l'expérience canadienne dépasse largement le passif. Cette position si elle est défendable, n'en demeure pas moins sujette à de très sérieuses nuances en ce qui concerne les francophones hors Québec. Les dossiers tels "Les héritiers de Lord Durham", "Deux poids, deux mesures" ont clairement indiqué que, si pour certains l'expérience canadienne en fut une intéressante, **elle fut, au contraire, pour les francophones hors Québec une source d'assimilation, de dépossession culturelle, de discrimination et de dégradation de leurs droits.**

Encore aujourd'hui, et en dépit de la rhétorique séduisante de certains gouvernements des provinces majoritairement anglophones, la pénurie de services francophones en matière de santé, d'éducation et d'institutions culturelles persiste, tout comme persistent et s'accroissent les ravages de l'assimilation. Dans cette perspective, il nous apparaît difficile d'être de chauds défenseurs d'une expérience qui ne nous a absolument pas satisfait et qui plus est, n'a pas encore daigné tenir compte sérieusement de nos revendications constitutionnelles contenues dans "Pour ne plus être... sans pays".

A PROPOS DES DIFFERENTS PROJETS DE REFORME CONSTITUTIONNELLE

L'accession au pouvoir du Parti Québécois a, c'est le moins que l'on puisse dire, provoqué un choc au Canada anglais. Quoiqu'il advienne, la venue au pouvoir d'un parti souverainiste a relancé les discussions sur les projets de réforme constitutionnelle au Canada. Relancé est bien le mot, parce que depuis le projet de Victoria, en 1971, les discussions constitutionnelles avaient sombré dans l'accalmie.

Depuis novembre 1976, l'"industrie" de la confection des projets de réforme constitutionnelle a pris une ampleur inégalée. Des gouvernements, des partis politiques, des associations diverses, des individus de tous les milieux se sont mis au travail pour tenter de découvrir les causes du malaise canadien et les diverses solutions susceptibles d'être envisagées. Si on n'a jamais autant parlé d'identité canadienne, de partage des pouvoirs, de régionalisme et de la nécessité de reformuler l'entente fédérative, si la majorité des provinces favorisent une nouvelle redistribution des pouvoirs, il faut, par contre, souligner que le consensus est loin d'être réalisé quant à la nécessité et aux moyens susceptibles de satisfaire les exigences de la dualité canadienne.

Par conséquent, **certains membres de la F.F.H.Q. croient qu'il s'avère essentiel d'administrer un autre choc au Canada anglais.** Choc plus décisif encore et de nature à soutenir un climat de tensions politiques devant obliger le Canada à résoudre l'imbroglio constitutionnel. Ce choc consisterait à appuyer le OUI au référendum, parce que ce OUI constitue une ouverture sérieuse à la discussion. Pour d'autres membres, si leur démarche ne les conduit pas à appuyer le OUI, elle ne les conduit toutefois pas à se rallier au camp du NON. D'ailleurs, est-il besoin de le rappeler, tous les membres de la F.F.H.Q. souscrivent au droit à l'autodétermination du Québec.

LES FRANCOPHONES HORS QUEBEC RECONNAISSENT AUX QUEBECOIS LE DROIT A L'AUTODETERMINATION

La F.F.H.Q. est solidaire des Québécois et est animée par la profonde conviction que leur sort et le nôtre ne pourra s'améliorer que par une pression politique concertée. Or, si nous acceptons cette prémisse, il s'ensuit que la période référendaire ne doit pas être l'occasion de nous replier sur nous-mêmes. **Elle sera l'occasion, pour certains membres, d'affirmer une prise de position favorable au OUI. Un OUI qui, à proprement parler, n'annonce pas le démembrement du Canada, mais plutôt le début de négociations susceptibles de plonger le Canada dans d'importants changements politiques et constitutionnels. Pour d'autres membres, le référendum constituera l'occasion de faire avancer certains dossiers et peut-être aussi de rectifier certains propos que pourraient tenir les ténors de l'unité canadienne, souvent plus empressés de souligner ce qui serait, à leur avis, préférable pour le Québec que de voir les problèmes criants qui persistent dans leurs provinces respectives.**

UN OUI NE SERAIT PAS NECESSAIREMENT SUSCEPTIBLE DE NOUS CONDUIRE A LA SOUVERAINETE-ASSOCIATION

Si la F.F.H.Q., outre les raisons invoquées précédemment ne s'engage

(suite page 3)



—ENVOIE, RENÉ, ÇA VA PEUT-ÊTRE LES RÉVEILLER!

Rappel du plan d'action de la FFHQ

La F.F.H.Q. joue d'abord et avant tout un rôle politique. Elle est le porte-parole officiel et le mécanisme formel de représentation pour les 9 associations provinciales qui en sont membres. En 1975, les associations francophones des 9 provinces décidaient de se fédérer pour faire front commun dans leurs revendications et afin de mieux s'informer, de développer des objectifs communs et d'élaborer des projets leur permettant d'atteindre ces même objectifs. La F.F.H.Q. cherche à établir des relations permanentes avec toutes les personnes et tous les organismes susceptibles d'agir pour le bien des francophones.

Les objectifs

Ayant déterminé leur mandat, les membres ont par la suite défini les objectifs suivants leur permettant de travailler à l'amélioration du sort des communautés francophones hors Québec dans un cadre mieux défini:

1. Assurer l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique globale de développement des communautés de langue et de culture françaises.

Cette politique doit toucher:

a) La maîtrise des moyens d'éducation.

b) Les moyens de communication relevant de Radio-Canada doivent refléter la vie même de nos communautés.

c) Les membres de nos communautés doivent développer leurs propres moyens de promotion économique, sociale et culturelle.

d) Au niveau politique, il est évident que ces exigences minimales ne seront réalisées qu'à la condition que soit établi un lien d'obligation stricte par la reconnaissance concrète, pratique et institutionalisée des droits légitimes de la communauté. Cela devra se traduire dans chaque province par l'adoption du français comme langue officielle avec ses conséquences irrémédiablement engageantes.

e) Au plan fédéral, la politique du bilinguisme institutionnel devra se transformer en une politique de développement des communautés dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence. C'est une exigence sans laquelle aucun effort partiel ne portera fruit.

f) Toute discussion et décision doit être liée à des garanties fondamentales, à des droits individuels et collectifs, inscrits dans la Constitution, et à une réforme des institutions fédérales selon le principe de la dualité canadienne.

2. Assurer la participation à part entière de la communauté francophone hors Québec à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique globale, au sein d'une Commission tripartite, regroupant des politiciens, des hauts fonctionnaires et des représentants de la F.F.H.Q.

3. Etablir des mécanismes de consultation auprès d'organismes et/ou individus qui sont et doivent être concernés par notre développement.

a) Faire connaître à tous les niveaux la communauté francophone hors Québec et ses représentants officiels.

b) Etablir des liens étroits avec des individus en vue de véhiculer notre orientation et nos besoins.

c) Participer aux décisions qui sont prises par tout interlocuteur à l'endroit des communautés francophones hors Québec selon le contenu du cadre de planification à long terme.

d) Maintenir une relation formelle avec le gouvernement du Québec en vue de le sensibiliser aux besoins des communautés francophones hors Québec.

4. Assister les associations provinciales selon leurs actions et leurs besoins lorsqu'elles en font la demande. Les appuyer dans leurs revendications.

Somme toute, la F.F.H.Q. et les associations provinciales existent parce que les francophones hors Québec ont voulu se donner des mécanismes de revendication, des groupes de pression, qui les aideraient à accéder à l'égalité des chances, à l'épanouissement et à l'autonomie. Face à cet objectif ultime, la F.F.H.Q. a dressé un plan d'action pour les années à venir et dont le but à long terme est de tenir un référendum dans des communautés - cibles du pays afin de mettre en vigueur le pouvoir d'initiative.

Le cheminement de la F.F.H.Q.

Si nous revoyons brièvement le cheminement de la FFHQ depuis sa fondation, il devient évident que les solutions d'avenir des francophones hors Québec résident dans l'arène politique. Le message est clair dans **Les Héritiers de Lord Durham** (vol. 1 (1977) quand il est dit que "notre destin repose entre nos mains". D'ailleurs, cette première publication énonce une seule et unique recommandation soit la mise en oeuvre d'une politique globale de développement des communautés et la revendication du contrôle local. Pour y parvenir, la FFHQ propose la création d'un comité qui assurera sa participation au processus décisionnel. Puis dans le volume 2, chaque association provinciale annonce un programme d'action qui rejoint tous les domaines de la vie communautaire francophone hors Québec.

Par la suite, en 1978, le dossier comparatif **Deux poids, deux mesures** nous confronte à la réalité historique en démentant tous les arguments de ceux qui tentent d'apparenter le sort des anglophones du Québec à celui des francophones hors Québec.

Enfin, en février 1979, le rapport du comité politique de la Fédération intitulé "Pour ne plus être ... sans pays" réclame des institutions fédérales définies et des droits constitutionnels. Le document avance aussi le concept des droits collectifs qui rendront possible aux collectivités francophones hors Québec la reprise du contrôle sur les services qui les affectent.

Le plan d'action

Cette vision d'avenir et ces outils théoriques doivent se traduire en actions quotidiennes. Conséquemment, la FFHQ et ses membres tentent de concentrer leurs énergies à concrétiser leurs gestes et leurs exigences selon l'encadrement fourni par la thèse constitutionnelle ("Pour ne plus être... sans pays") et à ajuster leurs interventions en fonction des objectifs fixés.

Au premier volet du plan d'action, les associations provinciales entament d'abord:

a) la définition du concept du pouvoir d'initiative selon la réalité de la population desservie;

b) l'élaboration des objectifs en fonction du pouvoir d'initiative;

c) l'évaluation et l'ajustement des interventions communautaires selon les objectifs;

d) l'élaboration d'une grille d'analyse pour engager un processus d'évaluation continue.

Par après, elles s'engagent à informer et sensibiliser les communautés; à explorer les communautés cibles pour la mise en oeuvre d'un pouvoir d'initiative et des services aptes à être contrôlés localement; et à définir les besoins de formation et le rôle de la FFHQ face au plan d'action adopté.

De son côté, la FFHQ continue à intensifier ses contacts avec la population afin de populariser le concept du pouvoir d'initiative; définir des modes d'intervention susceptibles de promouvoir la politisation de la population et susciter un intérêt pour le contrôle local de services jugés importants. De plus, elle s'engage à appuyer les membres dans leurs démarches de définition du pouvoir d'initiative et l'élaboration d'un plan d'action en développant des outils d'évaluation, grilles d'analyse, listes de personnes - ressources, diffusion de documents, etc. Enfin, elle amorce un cadre de formation pour les permanents et les bénévoles et ouvre le dossier économique en formant un Comité économique.

Dans le deuxième volet du plan d'action, les associations prévoient accélérer l'information dans les communautés; populariser la notion du contrôle local; bâtir la confiance des individus et des communautés; effectuer le transfert de la volonté d'action des militants vers la communauté et les chefs de file naturels; finalement, identifier les services que la communauté désire et peut prendre en main. En ce qui a trait aux communautés où le pouvoir d'initiative ne peut s'exercer, il faut les amener à définir elles-mêmes leurs possibilités d'avenir et les aider à se doter d'un plan d'action réaliste.

Au cours de ce deuxième volet du plan d'action, la FFHQ s'engage à fournir de la documentation élaborée et de l'expertise aux membres; à planifier de la formation en collaboration avec les provinces; à s'assurer que le Comité économique livre un rapport pratique qui puisse servir d'outil de travail; à continuer à entretenir des liens étroits avec le Québec et les organismes solidaires afin de cultiver un intérêt face à notre cause et obtenir que cet intérêt se traduise en gestes; à s'assurer que la Commission tripartite soit mise en marche par le gouvernement libéral nouvellement élu; et à établir des dossiers comparatifs de peuples minoritaires et de leur cheminement.

Le troisième volet du plan d'action constitue en la mise en oeuvre du pouvoir d'initiative des communautés par la voie d'un référendum dans des communautés - cibles du pays.

Somme toute, l'adoption de ce plan d'action équivaut à manifester "un dédain à l'égard de ceux qui ont voulu réduire notre culture à une misérable lutte permanente pour le maintien d'une langue" (p. 4 du document **Stratégie et Calendrier d'activités de la FFHQ - 1979 à 1982**). Cette orientation que s'est donnée la FFHQ est celle d'un véritable groupe de pression et elle vise à reconnaître sur le plan juridique les droits des francophones hors Québec ainsi qu'à élaborer sur les plans fédéral et provincial des politiques globales de développement des communautés. En d'autres mots, le but ultime consiste en la reprise du contrôle sur leur destinée pour et par ceux que la F.F.H.Q. représente.

Dorénavant, en tant que groupe de pression, la FFHQ doit s'enraciner davantage dans la communauté et progresser en popularisant son approche basée sur un respect réaliste et inébranlable de la capacité de prise en main de la population.

Ce bulletin d'information, réalisé par la Fédération des francophones hors Québec a été inséré dans les journaux suivants: *La Voix acadienne* de l'Ile-du-Prince-Edouard; *Le Courrier* de la Nouvelle-Ecosse; *L'Evangéline, Le Madawaska, Le Point, Le Voilier, L'Aviron, La Boueille* du Nouveau-Brunswick; *Le Droit, Bonjour Chez-Nous, Le Carillon, Le Journal de Cornwall, Le Rempart, Le Toronto Express, La Tribune, Le Nord, Franco-Tem, Le Voyageur* de l'Ontario; *La Liberté* du Manitoba; *L'Eau Vive* de la Saskatchewan; *Le Franco-Albertain* de l'Alberta et *Le Soleil de Colombie* de la Colombie-Britannique.

...

Nous invitons tous les lecteurs à nous envoyer leurs commentaires ou à nous poser des questions à l'adresse suivante:

Fédération des francophones hors Québec
1, rue Nicholas, pièce 1404
Ottawa (Ontario)
K1N 7B6
Tél.: (613) 563-0311

Vous pouvez aussi vous procurer les publications de la FFHQ à l'adresse ci-dessus.

Les héritiers de Lord Durham, vol. I
Les héritiers de Lord Durham, vol. II
The Heirs of Lord Durham Manifesto of a Vanishing People
Deux poids, deux mesures
Canada's Challenge
Pour ne plus être . . . sans pays
Face to Face With a Failing Country
La position constitutionnelle de la F.F.H.Q.

Un message du président

Les citoyens québécois se rendront aux urnes le 20 mai, afin de décider si OUI ou NON ils vont accorder un mandat de négocier la souveraineté - association au gouvernement québécois.

La présente édition de "Zoom aidera le lecteur à mieux comprendre les actions de la F.F.H.Q. à l'occasion de la période référendaire qui dure déjà depuis quelques mois. Il contient un bilan historique, un rappel du plan d'action de la Fédération et le texte adopté comme position commune lors de l'assemblée générale extraordinaire de la F.F.H.Q., le 30 mars 1980.

Ce référendum est d'une importance capitale pour l'avenir de tout le Canada français. La F.F.H.Q. aurait pu choisir de se taire, mais elle a choisi de faire entendre sa voix, afin de dénoncer l'inaction et le laissez - faire des gouvernements provinciaux des neuf provinces canadiennes où vivent des communautés francophones.

Disons tout d'abord que la question qui a été posée aux Québécois s'adresse uniquement à eux, mais que la FFHQ a voulu utiliser cet événement pour faire progresser son dossier constitutionnel. Contrairement aux attentes de plusieurs politiciens et organismes qui auraient pu interpréter une adhésion au NON comme une expression de satisfaction face à la situation actuelle du million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, la FFHQ se sert du référendum afin d'indiquer qu'elle dit OUI à toutes négociations qui obligeraient la formulation d'une nouvelle entente basée sur le principe d'égalité des peuples francophone et anglophone sans porter préjudice au droits des autochtones. Il faut toujours se souvenir que la FFHQ respecte le principe du droit à l'autodétermination du Québec tout en souhaitant un renouvellement du pacte confédératif qui permettrait aux francophones hors Québec et aux Québécois d'avoir enfin une place égale au Canada.

Après le référendum, la F.F.H.Q. va continuer son travail de groupe de pression et employer les stratégies qui s'imposent, afin d'obtenir l'inclusion, dans la nouvelle constitution canadienne, des principes fondamentaux contenus dans le rapport "Pour ne plus être... sans pays". Nous continuerons à affirmer que nous sommes canadiens, mais que nous ne voulons pas l'être au prix de notre langue et de notre culture.

Nous espérons que la lecture des informations contenues dans ce "Zoom" permettra au lecteur de se familiariser davantage avec les objectifs et le plan d'action de la F.F.H.Q. pour les mois et les années à venir.



PAUL COMEAU
Président de la F.F.H.Q.

(suite de la page 1)

Une stratégie audacieuse

pas en faveur du NON, c'est **qu'elle reconnaît qu'un OUI à la question référendaire ne consitute pas un OUI à la souveraineté - association.** A preuve, l'engagement formel du gouvernement Lévesque de tenir un deuxième référendum, sur tout changement susceptible de changer le statut politique actuel du Québec. D'ailleurs, la F.F.H.Q. peut difficilement endosser inconditionnellement la thèse de la souveraineté -association qui, pour le moment, est insuffisamment explicite pour ce qui est du statut et des espoirs d'amélioration de la situation des communautés francophones hors Québec.

LA QUESTION DES NEGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES

Dans toute cette effervescence pré-référendaire, **la F.F.H.Q. est très attentive aux prises de position des Québécois fédéralistes** (entre autres Fabien Roy, Rodrigue Biron, Kevin Drummond, Jean-Paul L'Allier), qui considèrent qu'un OUI au rédérendum va êtrę de nature à accélérer les négociations quant à la réforme constitutionnelle. D'ailleurs, dans cette perspective, le rédacteur en chef du Devoir, M. Michel Roy, soulignait dans un éditorial en date du 11 janvier 1980 et à propos des qualités du Livre beige des libéraux québécois que: "Le Canada anglais et la classe politique fédérale ne seront disposés à entreprendre des négociations sur cette base que s'ils appréhendent un OUI au référendum de juin, que s'ils y sont contraints par la conjoncture québécoise."

Même le président de la Commission constitutionnelle du Parti libéral, M. Raynold Langlois, n'est pas sans avoir certaines réserves quant à **l'impact d'un NON au référendum. Cela pourrait délivrer les autres provinces du sentiment d'urgence de la réforme constitutionnelle et reporter aux calendes grecques tout espoir de solution à la question nationale.**

NOUS NE VOULONS PLUS DU "DEUX POIDS, DEUX MESURES"

Nous nous inscrivons en faux contre ceux qui veulent diminuer l'importance du référendum québécois sous prétexte que ce premier référendum n'est pas décisif. Il faudrait demander aux tenants d'une telle position, pourquoi on s'apprete à bousculer l'horaire des sessions à la Chambre des communes pour mieux permettre aux députés québécois d'aller défendre la thèse fédéraliste? Si ce référendum n'est pas important, comment expliquer les sommes considérables versées par certaines institutions financières, sociétés de la Couronne et entreprises multinationales à la caisse de Pro-Canada.

Cette consultation de la population québécoise nous apparaît importante en ce sens où elle constitue la première occasion donnée aux Québécois de se prononcer sur leur statut politique. Conséquemment, **les francophones hors Québec, dans la mesure où ils croient que des changements pourraient survenir advenant la victoire du OUI ou même celle du NON et que ces changements affecteront leur vie, croient nécessaire de participer à ce débat, soit pour prendre position, soit pour laisser entendre vigoureusement leurs revendications.**

La F.F.H.Q., quant à elle, a décidé de ne pas attendre patiemment le choc que ne manqueront pas de nous procurer les prochaines données du recensement de 1981, qui feront état des tendances à l'assimilation des francophones hors Québec.

Pour tenter d'orienter les événements politiques en notre faveur, nous croyons que c'est effectivement "le temps d'agir ...," mais cela, à notre façon. Nous comptons continuer à secouer les gouvernements des provinces anglophones qui, jusqu'à ce jour, n'ont abordé nos problématiques qu'avec indifférence et manque d'engagement. Le référendum peut et doit servir notre cause.

Les francophones hors Québec ont la très ferme intention de continuer à parler fort et à se faire entendre avec conviction. En refusant d'appuyer le NON, nous comptons montrer que, tout en demeurant fédéraliste, nous n'avons pas l'intention de prendre pour acquis les promesses, toujours différées, de changements. Le "wait and see", pour nous, c'est terminé. Et à l'expérience canadienne de la façon dont nous avons vécu depuis 113 ans, avec toutes ces injustices, ces inégalités et cette nécessité quasi absolue de devoir nous battre encore et toujours pour que soient reconnus nos droits, nous disons: Non merci, No thanks!

NE PAS SOUSCRIRE AU NON PERMET DE NOUS ASSURER UNE PLUS GRANDE VISIBILITE

C'eût été tellement plus simple de dire NON. Nous nous serions ralliés à l'opinion largement majoritaire des gouvernements, des partis, des groupes et des individus se trouvant dans les provinces à majorité anglophone. On aurait parler de nous une journée ou deux et puis après, nos dirigeants auraient été fort aise de voir les "Frenchmen" et les "Frenchwomen" réintégrer leur place. Mais, en refusant de nous prononcer pour le NON, nous constituons la note discordante aux chants de l'unité nationale. Nous nous saisissons de l'occasion pour réaffirmer que, quant à nous, le Canada apprêté à la vieille sauce plus que centenaire, nous laisse un goût de plus en plus amer et pour montrer que si nous sommes Canadiens, nous ne voulons pas l'être au prix de notre langue et de notre culture.

En somme, certains pourraient se demander comment se définit notre position à l'égard du référendum. Disons que, d'une part, nous avons résolu, d'un commun accord avec les membres, de ne pas souscrire au NON.

Nos gouvernements provinciaux devront exprimer clairement leur volonté politique de répondre à nos revendications avant le référendum si l'on veut nous amener à reconsidérer nos positions. Autrement, nous continuerons à être "sans pays" et nous nous verrons forcés de nous prononcer explicitement et sans aucune équivoque pour le OUI à toute négociation qui obligerait la formulation d'une nouvelle entente basée sur le principe d'égalité des peuples francophone et anglophone sans porter préjudices aux droits des autochtones.

ZOOM ... REFERENDUM

Bilan historique des fra

Les décisions que prennent aujourd'hui les représentants des francophones hors Québec doivent s'inspirer du contexte global dans lequel évolue notre population. Puisque le passé en fait partie, on ne peut se permettre de le négliger car ce serait faire fi de l'ensemble des événements qui ont forgé notre présent et qui contribuent à tracer l'avenir.

En réfléchissant donc sur la position à adopter face au référendum québécois, il faut à tout prix se pencher sur notre histoire, et tenter d'en saisir la portée et la direction. Comment sommes-nous devenus ce que nous sommes aujourd'hui? Nous basant sur une multitude de textes, nous avons donc retracé les grands événements qui ont marqué l'évolution du Canada et qui ont plus particulièrement contribué à tailler l'existence des francophones hors Québec.

1604 — Pierre De Monts fonde une colonie en Acadie. Etablissement de Port-Royal.
1613 — Ruine de l'Acadie française; destruction de Port-Royal par le gouverneur Argall de Jamestown.
1615 — Les premiers missionnaires Récollets explorent les Grands lacs.
1625 — Les Jésuites établissent des missions en Huronie (Ontario).
1627 — Richelieu fonde la compagnie des Cent-Associés et lui concède l'Acadie malgré l'empiètement de l'Angleterre.
1632 — Traité de St-Germain-en-Laye qui rend l'Acadie à la France (en même temps que la Nouvelle-France)
1654 — Sous Cromwell, seconde conquête de l'Acadie (Pentagouet, St-Jean, La Hève et Port-Royal).
1667 — Louis XIV, par le traité de Bréda, se fait remettre tout le territoire de l'Acadie occupé par les Anglais.
1690 — Prise de Port-Royal par la Nouvelle-Angleterre, menée par Phipps. Echec de Phipps devant la ville de Québec.
1697 — Traité de Ryswick: confirme à la France la possession de la Baie d'Hudson.
1710 — Le général Nicholson d'Angleterre reçoit mission de s'emparer de l'Acadie.
1712 — Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, de Trois-Rivières, se rend en 1712 à l'intérieur du continent pour établir une chaîne de postes de ravitaillement (1731-1749). Ses fils découvrent les montagnes Rocheuses en 1743.
1713 — Traité d'Utrecht: perte pour la France, de l'Acadie, Terre-Neuve et la Baie d'Hudson. Ce traité garantit le libre exercice de la religion.
1714 — Louis XIV s'était gardé le Cap Breton et l'Ile St-Jean (Ile-du-Prince-Edouard). Il établit au nord un centre agricole et un centre militaire; au sud-est une forteresse: Louisbourg sera construite et terminée en 1728. Le Cap Breton et l'Ile St-Jean comptent 10,000 habitants.
1725 — Louis XIV ordonne la construction d'un fort en pierre sur le site de l'ancien fort du Niagara (Ontario).
1748 — Traité d'Aix-La-Chapelle. Louis XIV se fait rendre Louisbourg. Emigration des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse vers le Nouveau-Brunswick (l'Acadie continentale). Les limites de l'Acadie demeurent en suspens.
1755 — Perte du Fort Beauséjour (N.-B.)

De peur que les Acadiens ne s'allient à la France au cours de la guerre (de sept ans), parce qu'il veut prendre possession de leurs terres et les redistribuer aux nouveaux colons anglophones et parce qu'il ne veut pas laisser les Acadiens émigrer en Nouvelle-France et renflouer ainsi les effectifs canadiens français, le général Lawrence, gouverneur d'Acadie, déporte les Acadiens.

Population de la Nouvelle-France à cette époque: 60,000 habitants français, environ 200 habitants anglais, (350 Français pour 1 Anglais)

1756 — Guerre de Sept Ans. Cession du Canada à l'Angleterre.
1758 — Chute de Louisbourg.
1763 — Traité de Paris. La France cède son territoire à la Grande-Bretagne; libre exercice de la religion; supression graduelle des lois françaises. Il n'est aucunement question de la langue française dans la Proclamation royale de prise de possession britannique (ni pour la faire disparaître, ni pour la sauvegarder). Encouragement à construire des écoles protestantes.
1766 — En Nouvelle-Ecosse, l'Eglise anglicane exerce un contrôle absolu sur l'enseignement.

Vers 1770; la population du Canada est la suivante: 90,000 habitants français, 600 habitants anglais, (150 Français pour 1 Anglais)

Une politique d'immigration bien établie assure la croissance rapide de la population anglaise du Canada. La proclamation royale de 1763 offre en effet aux colons britanniques des terres à un prix extrêmement bas.

"After the cession, the Government did everything in its power to encourage immigration." "In their report to the Secretary of State on the colonies acquired by the Treaty, the Lords of Trade stated that, while the number of French inhabitants in Canada must "greatly exceed for a period of time" that of any British immigrants (...) the number of British settlers should be as much as possible increased (...) it is important to remember that British ministers approached the problem of French-Canadian nationality with the definite purpose in their minds of a considerable British immigration into Canada." (1)

(1) Professeur Coupland, **The Quebec Act**,, Oxford, 1925, p. 26 cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne-française, obsession du Canada Anglais, 1965, p. 7.**

Francophones hors Québec	Anglophones du Québec
1774 — Acte de Québec: accorde aux Canadiens (français) et au clergé catholique le rétablissement des lois civiles françaises et le droit de percevoir la dîme.	
	1778 — Fondation du Journal La Gazette, journal français au début mais qui devient par la suite bilingue, puis unilingue anglais. **1768 à 1804** — On annonce dans le journal la Gazette, la fondation de 31 écoles anglaises pour la seule ville de Québec, durant cette période. **1788** — Mgr Hubert fonde à Québec une école anglaise pour les catholiques anglais. **1789** — Le gouvernement est, à toutes fins pratiques, anglais et protestant.

1791 — L'Acte constitutionnel amende l'Acte de Québec: la langue française n'a pas de statut légal. Aucun document constitutionnel n'en garantit l'usage.

Population du Canada: 120,000 Canadiens français, 10,000 Canadiens anglais (12 pour 1)

Que dire de la nouvelle forme de gouvernement "représentatif" et "démocratique"?

Selon l'historien Mason Wade,

"The new assembly (...) numbered sixteen English speaking members out of a total of fifty (...). The French Canadians were in a distinct minority in the non-elective branches of the government: in the legislative council they had 7 out of 16 members, and in the executive council 4 out of 9." (2)

(2) Mason Wade, **The French Canadians**, Toronto, 1955, p. 94 cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne-française, obsession du Canada anglais, 1965, p. 10.**

Majoritaires donc à l'assemblée élue, les canadiens-français sont déjà minoritaires là où réside le pouvoir réel, soit au conseil exécutif et au conseil législatif.

Que se passe-t-il à cette époque dans l'Ouest canadien? Voyons ce qu'en dit le R.P. Morice.

"Aussi arriva-t-il que, pendant plus de cinquante ans, le français fut la langue universellement parlée dans l'Ouest canadien, en dehors des factoreries de la compagnie de la baie d'Hudson. Même les officiers écossais préposés aux principaux forts devaient connaître cette langue, et la facilité avec laquelle ils parsemaient leur correspondance de locutions, et même parfois de phrases entières, de la langue de Racine et de Bossuet, alors même qu'ils écrivaient en anglais, est là pour démontrer à quel point ils étaient devenus familiers avec elle". (3) "L'un deux, nommée John MCDONALD, de Garth, parle même avec une pitié quelque peu méprisante d'un Anglais nommé Harrisson, qu'il eut à son service et qui, assure-t-il était si bouché qu'il "ne put jamais apprendre le français"." (4)

(3) R.P. Morice, **L'Eglise dans l'ouest canadien**, Edition définitive, vol. 1, 1922, p. 21 tiré du document **Soixante-cinq années de luttes . . . Esquisse historique de l'oeuvre de l'A.C.F.C., 1977.**

(4) R.P. Morice, Les Bourgeois du nord-ouest, vol. 1, p. 28 tiré du document **Soixante-cinq années de luttes . . . Esquisse historique de l'oeuvre de l'A.C.F.C., 1977.**

Francophones hors Québec

1791 — L'Acte de 1791 amende l'Acte de Québec de 1774. A cette époque, la langue française n'a pas de statut légal. Aucun document n'en garantit l'usage.
1793 — Arrivée des premiers francophones en Colombie-Britannique qui sont les premiers résidents blancs de cette province.

ncophones hors Québec

Anglophones au Québec
1796 — Fondation de la Montreal Library.
1811 — James McGill lègue par testament, à l'Institution royale, de l'argent et une propriété qui serviront à établir un collège ou une université anglaise.

1810 — Jonathan Sewell, Juge en chef du Bas Canada, écrit au gouverneur Craig: "No change in the laws or religion of the country can be expected until the majority of its inhabitants are Englishmen in principle (...) I am led (...) to conceive it indispensably necessary to overwhelm and sink the Canadian population by the introduction of a greater population of English protestants". (5)

(5) Stanley B. Ryerson, **French Canada**, Toronto, 1943, cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne-française obsession du Canada anglais**, 1965, p. 11.

Comment atteindre cet objectif? Sewell propose qu'il faut à tout prix obtenir une majorité anglaise à l'assemblée et compléter ainsi la domination anglaise, fait déjà accompli aux conseils législatif et exécutif.

Depuis 1783, une immigration importante des loyalistes américains gonfle les rangs de la population anglo-canadienne.

Francophones hors Québec
1815 — Jean-Baptiste Charbonneau, de Boucherville (Québec), vient s'établir à la Rivière Rouge. Il s'installe à St-Boniface en 1830 où il travaille à la construction de la Cathédrale.

Anglophones au Québec

1821 — Création du Collège McGill, qui deviendra l'université McGill en 1829.
1822 — Fondation du Montreal Board of Trade.

1822 — Un bill d'union est présenté à Londres par John Russell. **OBJET**: Accorder au Haut-Canada un plus grand nombre de représentants qu'au Bas-Canada.

Selon l'historien H. T. Manning,
"The Governor-General was given the power to erect the Eastern Townships into counties and to summon their representatives to the new assembly; these, when added to the members from Upper Canada (who were always to equal in number those from the lower province) were counted on to keep the French-speaking group in a minority." (6)

(6) H.T. Manning, **The Revolt of French Canada, 1800-1835**, Toronto, 1962, p. 153 cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 15.

On allait donc "inventer" de toute pièce des députés anglais pour représenter des cantons à peu près inhabités, les ajouter aux députés anglais du Haut-Canada pour dominer les Canadiens-français.

Défait, ce bill fut toutefois suivi en 1840 par l'Acte d'Union.

De 1800 à 1827: — Dix des trente nominations par la Cour sont des Canadiens français. Les Canadiens français détiennent moins du quart des postes publics. En 1827, 3 juges sur 11 sont canadiens français.
1837 — Avec la venue des Loyalistes et l'immigration des Britanniques, les Canadiens anglais constituent encore moins de la moitié de la population totale du Bas et du Haut Canada.

Canadiens français	Canadiens Anglais
650,000	450,000

1837 — Révolte des patriotes.
1838 — Arrivée de Lord Durham suite aux troubles de 1837-38: il propose l'anglicisation graduelle des Canadiens-Français.

Lord Durham dispose de pleins pouvoirs pour effectuer des réformes: entre autres, dans le domaine de l'éducation, il propose que les futures écoles nationales échappent au clergé.

1840 — Acte d'Union: assure l'égalité de représentation des deux provinces. La forte dette du Haut-Canada devient commune et la langue anglaise est la seule officielle dans les écrits.

Députation du Haut-Canada: 42 députés, tous anglais.
Députation du Bas-Canada: 42 députés, dont quelques anglais.

"Tous les historiens canadiens-français ont percé à jour l'odieuse manoeuvre dictée par une politique assimilatrice. Un des plus grands historiens du Canada, historien anglo-protestant qui ne prête donc le flanc à aucune accusation de chauvinisme français ou catholique, a dénoncé vigoureusement, lui aussi, cet Acte d'Union. Ce long texte du professeur A. L. Burt — car c'est de lui qu'il s'agit — vaut d'être cité intégralement tellement il est catégorique et siginificatif:
"The Union Act was most unjust to the French. In the first place, Upper Canada had piled up a huge debt, while Lower Canada had contracted only a small one. The act combined them as the debt of the United Canada and thereby shifted a heavy financial load from English to French shoulders. Even more distasteful to the French was another provision of the act making English the only official language and thus depriving the French tongue of the status it had shared equally with English in Lower Canada. Greater still was the injury that the act inflicted by giving to Upper Canada the same number of seats in the new legislature that it gave to Lower Canada, though the population of the former was scarcely three quarters that of the latter. This was to prevent the French, who were still perhaps the majority of the total population, from having anything more than a helpless minority in the assembly, for they were out-numbered in the English-speaking districts of Lower Canada. They were gagged and crushed." (7)

(7) Séraphin Marion, **La domination canadienne-française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 18.

1849 — Réunion de Tories mécontents à Kingston Ontario. Fondation de la British American League et publication d'un manifeste préconisant l'annexion du Canada aux Etats-Unis.
Le manifeste est accompagné de 325 signatures, dont celles de politiciens d'importance.

Anglophones du Québec
4 journaux anglais de Montréal se rallient au principe de l'annexion aux Etats-Unis.

A manifesto signed by leading citizens of Montreal, advocating annexation to the United States, not only to relieve commercial depression but to settle the race question forever by bringing to bear on the French Canadian the powerful assimilating forces of the republic". (8)

(8) John Lewis, **George Brown (The Makers of Canada)**, Toronto, 1906, p. 37, cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne-française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 20.

1850 — Haut-Canada: 952,000 de population, prépondérance anglaise. Bas-Canada: 890,261 de population, prépondérance française. Le Canada français a perdu sa prépondérance numérique.

"It is hardly surprising that having faced the threat of national extinction while still a majority, the French Canadians should feel anxiety for their rights later, when they had become a minority". (9)

(9) Stanley B. Ryerson, **French Canada**, Toronto, 1943, cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne-française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 21.

1858 — La majorité de la population de la Colombie-Britannique est de langue française. De 60% de la population totale en 1840, les francophones ne formeront que 5% de la population.

Anglophones au Québec
1841 — L'Acte d'Union réunit le Haut-Canada et le Bas-Canada.
1845 — Lafontaine et Baldwin conçoivent un projet de loi qui consacre le principe de l'autonomie provinciale dans le système d'éducation. Loi adoptée en 1845-46.

Francophones hors Québec
1858 — La majorité de la population de la Colombie-Britannique est de langue française. Fondation du premier journal de langue française et du premier collège d'enseignement en français.
(suite page 6)

(suite de la page 5)

Bilan historique

Francophones hors Québec

1864 — Fondation d'un collège français à Memramcook au Nouveau-Brunswick.
Tupper enlève les écoles francophones aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse.

1867 — Acte de l'Amérique du Nord Britannique, article 133. Fondement des droits linguistiques: reconnaissance du français au Parlement et à la Législature de Québec. Pour les autres provinces, aucune garantie linguistique pour les francophones.

1870 — La loi du Manitoba sanctionne entre autres des écoles publiques françaises sous la juridiction catholique romaine; deux langues officielles, l'anglais et le français.

Population du Manitoba:

Métis francophones	5,694
Métis anglophones	4,076
Canadiens et Européens	1,614
Indiens	581

1871 — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait voter une loi qui stipule que l'Etat accordera des subsides aux écoles non confessionnelles. Les écoles catholiques sont supprimées et l'enseignement du français est interdit.

1875 — Réorganisation du Conseil de l'Instruction publique: il est divisé en deux comités; l'un catholique, l'autre protestant.

1877 — Une loi interdit l'enseignement du français à l'Ile-du-Prince-Edouard.

1877 — Le bilinguisme est officiel dans les Territoires du Nord-ouest.

population francophone:	2,896
population anglophone:	3,104

1881 — Fondation de la Société nationale de l'Assomption qui devient plus tard la Société nationale des Acadiens.

1884 — Adoption du drapeau acadien.

1885 — Les Orangistes d'Ontario réclament la tête de Louis Riel. Celui-ci meurt sur l'échafaud.

1890 — La législature du Manitoba adopte une loi qui change radicalement le système d'éducation, le système double d'écoles soi-disant neutres mais non confessionnelles. Les parents qui veulent que leurs enfants continuent de recevoir une éducation religieuse n'ont qu'à fonder des écoles privées dont ils assumeront seuls les frais en plus de payer les impôts scolaires, prévus par la loi, pour subvenir au maintien du système public.

1890 — La minorité catholique du Manitoba réclame le désaveu de la loi qui abolit les écoles séparées en se fondant sur l'article 93 de l'Acte fédéral. Le gouvernement fédéral suggère aux catholiques le recours aux tribunaux. La question est renvoyée à la Cour suprême, puis deux fois au Conseil Privé d'Angleterre qui déclare à la fin que la Législature du Manitoba a le droit d'adopter la loi mais que le gouvernement fédéral pourrait voter "un bill rémédiateur".

1890 — Interdiction de l'usage du français dans les Cours et à la Législature au Manitoba.

Anglophones du Québec

1864 — Loi promulguée: les langues anglaises et françaises peuvent être simultanément employées dans les délibérations du Parlement ainsi que dans la Législature du Bas-Canada.

1867 — La conférence de Londres décide d'appeler le Canada, Dominion.

1867 — Les comtés protégés: l'article 80 de l'AANB fait des comtés anglophones des comtés protégés, dont les déliminations territoriales sont intouchables, dans le but d'assurer aux anglophones un minimum de représentation à la Législature de Québec. Cette mesure prendra fin en 1970.

1869 — Loi scolaire de 1869: assure une grande autonomie à la communauté anglophone protestante.
— Fondation de l'hôpital Jeffrey Hale à Québec.

1879 — Fondation du YMCA au Carré d'Youville.

1897-1904 — Evolution de l'immigration du Royaume-Uni au Canada.
1837-1903 — 11,000 par année
1904 — 50,000 allant en s'accroissant jusqu'en **1908** — 120,000
1911-1913 — Plus de 100,000 par année
1914 — 150,000
pour un total de plus de 1,000,000.

"Bourassa éleva d'autres protestations contre la préférence accordée (...) aux immigrants étrangers au grand dam des colons canadiens-français: un billet de chemin de fer, du Québec à l'une quelconque des provinces de l'Ouest coûtait beaucoup plus cher que ce que devait payer un immigrant venant des îles britanniques ou de l'Europe centrale."

"En vertu de l'Empire Settlement Act, loi adoptée en 1925, a écrit Robert Rummily (10) le gouvernement King abaissa les taux de transport en faveur des immigrants britanniques, offrant même le transport gratuit des enfants. Il en coûtait moins cher à une famille anglaise d'Angleterre qu'à une famille canadienne française de Montréal de se transporter dans l'Ouest. (11)

(10) Cité par Séraphin Marion, **La domination canadienne-française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 28.

(11) Professeur Coupland, **The Quebec Act**, Oxford 1925, cité par Séraphin Marion in **La domination canadienne française, obsession du Canada anglais**, 1965, p. 28.

1892 — Le français est aboli comme langue officielle à l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.
NOTE: Cette mesure n'ayant jamais reçu l'assentiment royal du lieutenant-gouverneur, sa validité est remise en question. En 1980, la Saskatchewan et l'Alberta explorent la possibilité donc de contester en cour la décision de 1892.

Francophones hors Québec

1905 — Les territoires du Nord-Ouest sont divisés en deux provinces: l'Alberta et la Saskatchewan. Jusqu'en 1929, les écoles confessionnelles sont tolérées. Aussi, c'est dans ces années que voient le jour l'Association catholique des Canadiens-Français de la Saskatchewan (1912) et l'Association canadienne-française de l'Alberta (1926).

1912 — Le règlement 17 en Ontario bannit l'utilisation du français comme langue d'enseignement dans tous les milieux scolaires de la province. Deux ans auparavant, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est fondée à Ottawa.

1912 — Le Keewatin, l'un des districts des Territoires du Nord-Ouest interdit les écoles confessionnelles et l'enseignement français.

1913 — Fondation du journal "Le Droit" d'Ottawa.

1916 — L'enseignement du français dans les écoles publiques du Manitoba est interdit. Abolition des derniers vestiges de droits en français au Manitoba. Fondation de l'Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba.

(suite page 7)

Anglophones au Québec

1899 — Loi constituant en corporation le collège Loyola.

1920 — Fondation de la Canadian Teachers' Federation.

(suite de la page 6)

Bilan historique

Francophones hors Québec

1927 — Retrait du Règlement 17 en Ontario; il est effacé des livres en 1944.
1929 — M. J.T.M. Anderson, Premier ministre de la Saskatchewan, abolit l'enseignement du français et supprime le port d'habits religieux et le crucifix dans les écoles.

1942 à 1946 — Centralisation du système scolaire en grandes unités en Saskatchewan: les nouvelles délimitations des districts scolaires font perdre aux francophones le contrôle de leur système d'éducation.

1963 — Fondation de l'Universtié de Moncton première université française en dehors du Québec.
1968 — Loi reconnaissant le droit à l'enseignement en français en Ontario.
1969 — Loi sur les langues officielles par le Parlement du Canada.
1970 — Loi faisant du français et de l'anglais des langues d'enseignement au Manitoba.
1975 — Fondation de la Fédération des francophones hors Québec.
1976 — Contestation de la loi de 1890 du Manitoba par M. Georges Forest.
1977 — Promulgation intégrale de la loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick reconnaissant un statut officiel à l'anglais et au français.
1977 — Fondation du Comité culturel des francophones hors Québec.
1977 — Publication de "Les Héritiers de Lord Durham, Vol. I & II, FFHQ.
1977 — Conseil d'éducation d'Essex en Ontario refuse de construire une école secondaire française à Windsor malgré une loi l'y obligeant.

Anglophones du Québec

1934 — Ouverture du "Jewish General Hospital"
1939 — Le "Jewish General Hospital" s'affilie à l'Université McGill.

1948 — Loi constituant en corporation le collège Sir George Williams.
1950 — Ouverture à Montréal du Jewish Hospital School of Nursing.

1969 — Bill 63: projet de loi pour promouvoir la langue française au Québec.
1970 — Abolition des comtés protégés qui place sur un pied d'égalité tous les comtés du Québec. Amendements donc à l'AANB, article 80.
1974 — Loi 22: loi sur la langue officielle qui fait, du français, la langue officielle au Québec.
1977 — Loi 101: loi sur la langue officielle qui remplace la loi 22.

1977 — St-Andrews, N.B. Conférence interministérielle des P.M. où le Québec présente un projet de réciprocité en matière d'enseignement, qui n'est pas accepté.
1977 — Formation de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne par le premier ministre Trudeau.

Francophones hors Québec

1978 — Mise sur pied d'un mécanisme d'accueil au Secrétariat d'Etat pour mieux servir les communautés francophones hors Québec.

Anglophones du Québec

1978 — La cour d'Appel du Québec déclare nuls tous les articles de loi 101 portant sur la langue de la législation et de la Justice au Québec. Les 7 articles violent la Constitution canadienne.

Février 1978 — Montréal: Conférence des premiers ministres des provinces. Résultats: les groupes minoritaires ont droit à l'éducation dans leur langue partout où le nombre d'élèves le justifie.
Août 1978 — Régina: Conférence des premiers ministres des provinces sur la réforme constitutionnelle. Les premiers ministres réclament une action immédiate sur le problème de chevauchement des juridictions et des réglementations émanant des deux paliers de gouvernements.
Octobre 1978 — Ottawa: Conférence constitutionnelle des premiers ministres provinciaux. Sauf un accord sur l'urgence de la réforme, il n'y a guère d'objet de consensus. Les provinces demeurent figées sur leurs positions.

Francophones hors Québec

1978 — Premier forum national des francophones hors Québec organisé par la FFHQ. But: Prendre notre situation en mains.

1978 — P.M. Bill Davis de l'Ontario refuse le bill privé présenté par le député Albert Roy portant sur la reconnaissance des droits des franco-ontariens.

Publication de "Deux poids, deux mesures", un dossier comparatif de la situation des francophones hors Québec.

Formation du Comité politique de la FFHQ dont le mandat est d'évaluer les propositions constitutionnelles de l'heure; d'apporter des suggestions et préparer une ébauche d'une politique globale.

1978 — La Régionalisation française de l'ONF en Ontario, en Acadie et l'Ouest est menacée de disparaître pour des raisons politiques.

Pour la première fois dans l'histoire de la Colombie-Britannique, le gouvernement offre aux 38,000 français de la province la possibilité de faire instruire leurs enfants en français à condition qu'au moins 10 parents en fassent la demande.

Régionalisation française de l'ONF en Acadie est réinstaurée.

Regroupement d'action pour le cinéma est formé pour contester l'abandon du programme de Régionalisation de l'ONF consacré au cinéma franco-ontarien.

1978 — Coupure des budgets des centres de formation linguistique de la fonction publique fédérale entraînant la mise à pied de nombreux professeurs de langue en grande majorité francophone.

Publication de **The Heirs of Lord Durham Manifesto of a Vanishing People** — FFHQ.

Francophones hors Québec

1979 — Comité politique de la FFHQ publie son rapport "Pour ne plus être . . . sans pays" — proposition constitutionnelle.

Parents et étudiants de Penetanguishene, Ontario réclament une école secondaire française que le Conseil Scolaire refuse de leur donner.

L'Assemblée générale de la FFHQ adopte le rapport du comité politique "Pour ne plus être . . . sans pays."

"On s'garoche à Batoche". Manifestation culturelle des jeunes francophones hors Québec.

Boycottage d'Air Canada par la FJCF et la SSJB de Montréal en réaction à la contribution de cette société de la Couronne au Comité Pro-Canada.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Bilan historique

Francophones hors Québec

L'évêque Mgr Gerald Emmet Carter propose que les franco-ontariens s'assimilent puisque la majorité est anglophone.

Ouverture d'une école secondaire française parallèle, la Huronie, à Penetanguishene, Ontario.

Ministère de la Santé de l'Ontario s'engage à instituer un ensemble complet de services en français en commençant dans les régions de la province ayant d'importantes concentrations francophones.

Manitoba — Le ministre Cosens dit "NON" à une école secondaire française à Ile-des-Chênes.

Acadie — Réunis en Convention d'orientation nationale, les Acadiens optent pour une 11e province (55% des délégués).

Le gouvernement conservateur de M. Clark accepte le principe de créer une commission conjointe chargée du dossier des francophones minoritaires — la Commission tripartite proposée dans "Les héritiers de Lord Durham" — composée de politiciens, hauts fonctionnaires et représentants des francophones hors Québec dont le but est de mettre sur pied une politique globale de développement des minorités francophones hors Québec.

En Ontario, toute personne accusée en vertu de code pénal du Canada pourra demander, si elle le désire, un procès en français.

Francophones hors Québec **Anglophones du Québec**

La Cour Suprême rend son verdict sur la constitutionalité de la loi 101 au Québec et la loi de 1890 au Manitoba. Elles sont jugées inconstitutionnelles.

La Commission scolaire de Toronto refuse de fermer une école publique anglaise pour permettre à une école française de s'y installer — Elle avait promis cette école pour septembre 80. Par conséquent, les francophones devront partager des locaux avec des anglophones.

1979 — La Commission Pépin-Robarts ou Commission de l'Unité canadienne créée par M. Trudeau publie son rapport sur l'unité canadienne. Elle conclue que c'est aux provinces que revient le pouvoir de légiférer en matière de droits linguistiques, contrairement au document **Le temps d'agir**. Elle refuse d'enchâsser les droits linguistiques dans la constitution. Elle reconnaît les problèmes inhérents au fédéralisme qu'elle remet aux mains de l'autonomie régionale — les provinces.

Parution du "Livre blanc" — **La nouvelle entente Québec-Canada** proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal — le projet de souveraineté-association.

Défaite du gouvernement conservateur de Joe Clark sur le budget par 6 voix par une coalition circonstancielle des libéraux et néo-démocrates et par l'abstention des créditistes (139-133).

Parution de "La 3e option" — thèse constitutionnelle de Rodrigue Tremblay —député indépendant de Gouin à l'Assemblée nationale du Québec.
Le Parti Québécois dévoile le libellé de la question du référendum.

1980 — Le parti progressiste-conservateur publie un document établissant les jalons d'un renouvellement de la fédération — Introduction du Livre Vert. Inspiré du Rapport Pépin-Robarts, il écarte la notion des 2 peuples fondateurs et ne fait aucune mention de l'enchâssement des droits linguistiques dans la Constitution.

Publication du "Livre beige" du Parti Libéral du Québec "Une nouvelle fédération canadienne", — projet de changement global du régime fédéral.

Le NPD avance une thèse constitutionnelle par laquelle il créerait une Assemblée constituante et redéfinirait le territoire pour mieux desservir les 2 nations fondatrices.

Le Parti Libéral est élu majoritairement au fédéral. La polarisation du vote a complètement éliminé les libéraux à l'Ouest de Winnipeg et presque éliminé les conservateurs au Québec. Le Crédit social est enterré. Relance de l'idée de représentation proportionnelle dans le système électoral.

Francophones hors Québec
1980 — Signature d'une entente entre le gouvernement canadien et la FFHQ sur un nouveau mode de collaboration entre le gouvernement et les représentants de la FFHQ — la Commission tripartite proposée dans "Les héritiers de Lord Durham".

N.-B. — Mise sur pied d'un front commun sur les communications au Nord-Ouest.

I.P.E. — Appui de l'évêque de Charlottetown Mgr Francis Spence, du Conseil presbytéral du diocèse de Charlottetown et du Charlottetown Council aux luttes de la communauté acadienne de I.P.E. pour une plus grande reconnaissance de leurs droits.

Manitoba — L'Association des commissaires d'écoles françaises manitobains recommande au ministère de l'Education d'inclure une définition des écoles françaises et d'immersion dans la loi scolaire sur le point d'être révisée.

La FFHQ déclare qu'elle n'appuiera pas la campagne du NON. Elle dit OUI à toutes négociations qui obligeraient la formulation d'une nouvelle entente basée sur le principe d'égalité des peuples francophone et anglophone sans porter préjudice aux droits des autochtones. Elle déplore le manque de volonté politique des gouvernements provinciaux.

QUE DEVONS NOUS CONCLURE DE CET HISTORIQUE?

Il ne s'agit pas de devenir amers. Il s'agit d'être réalistes, d'utiliser les leçons de l'histoire pour forger nous-mêmes les outils de l'avenir.

Nous devons être conscients de l'impact qu'auront un OUI ou un NON sur **notre** devenir. L'enjeu n'est pas seulement le Québec, mais le Canada entier. L'enjeu, c'est aussi le Canada français.

Quel comportement chacun d'entre nous adoptera-t-il?

Il est nécessaire de s'engager dans une action que ce soit avec son association provinciale, ou tout autre organisme, pour faire avancer **notre** cause.